

27 & 28 FÉVRIER • 1^{ER} & 2 MARS

BUDGET 2012



Une nouvelle donne



© Philippe Josselin

Dossier de presse

Conseil général
infos services

► N°Azur 0 810 810 222

Prix d'une communication locale depuis un poste fixe

www.cotesdarmor.fr

Contact presse

Stéphanie Prémel

02 96 62 63 28

premelstephanie@cg22.fr

Conseil
Général



*Votre Conseil général
au service de tous les Costarmoricains*

SOMMAIRE

INTERVIEW DE CLAUDY LEBRETON, PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL	p.3
LE BUDGET PRIMITIF 2012	p.5
LES ORIENTATIONS GENERALES	
▪ Agir pour l'emploi	p.8
▪ Encourager une économie sociale et solidaire, porteuse d'innovation et de développement	p.10
▪ Se mobiliser pour la jeunesse	p.11
▪ La ruralité, un atout pour les Côtes d'Armor du 21ème siècle	p.12
18 NOUVELLES POLITIQUES POUR UN DEPARTEMENT...	
... au service des Costarmoricains	p.13
▪ Interview de Vincent Le Meaux, <i>Président de la Commission du service public, des finances et du développement durable</i>	p.13
▪ Agir pour un service public de proximité	p.14
▪ Favoriser la citoyenneté	p.16
... au service des familles	p.19
▪ Interview d'Annie Le Houérou, <i>Présidente de la Commission des solidarités et de la famille</i>	p.19
▪ Donner aux enfants les conditions de leur épanouissement	p.20
▪ Favoriser l'autonomie des Costarmoricains	p.22
▪ Etre aux côtés des plus fragiles	p.24
... au service de l'emploi	p.25
▪ Interview de Monique Le Clézio, <i>Présidente de la Commission du développement local, de l'emploi et de l'innovation</i>	p.25
▪ Accompagner les filières économiques des Côtes d'Armor	p.26
▪ Se mobiliser pour l'emploi et l'insertion en Côtes d'Armor	p.28
▪ Innover pour un département adapté aux enjeux du XXIème siècle	p.29
▪ Valoriser notre patrimoine, facteur d'identité et d'attractivité	p.31
... au service de la cohésion sociale	p.32
▪ Interview de Gérard Le Caër, <i>Président de la Commission citoyenneté</i>	p.32
▪ Construire le collège du XXIème siècle	p.34
▪ Favoriser l'accès à une culture de qualité pour tous	p.36
▪ Favoriser la pratique du sport	p.40
... au service des territoires	p.41
▪ Interview de Michel Brémont, <i>Président de la Commission des solidarités territoriales</i>	p.41
▪ Se déplacer en Côtes d'Armor	p.42
▪ Contribuer aux projets des territoires	p.44
▪ Faire de la mer et du littoral une force pour notre département	p.45
▪ Répondre aux enjeux climatiques et énergétiques du XXIème siècle	p.47
▪ Impulser l'aménagement du territoire	p.48
▪ Se loger en Côtes d'Armor	p.50



"Un budget crédible et offensif"

Claudy Lebreton

Président du Conseil général des Côtes d'Armor

Vous placez ce budget dans un contexte de « nouvelle donne », que voulez vous dire?

La nouvelle donne, c'est tout d'abord un contexte mondial en plein bouleversement. Je suis convaincu que la crise actuelle marque la fin d'un cycle historique, d'un modèle de développement, dans lequel la précarité et le chômage augmentent, les marchés financiers essaient de dicter leurs lois, nos ressources naturelles s'épuisent. En France, les collectivités doivent faire face, depuis plusieurs années, à une raréfaction de l'argent public, liée certes en partie à la crise, mais aussi à des choix politiques : la réforme de la fiscalité locale, avec notamment la suppression de la taxe professionnelle,

limite considérablement notre pouvoir de lever l'impôt ; parallèlement, les dotations de l'Etat sont gelées, voire diminuent.

Par conséquent, les collectivités, et singulièrement les Départements, subissent un véritable étranglement financier. Un chiffre : la mauvaise compensation par l'Etat des trois allocations de solidarité représente, pour notre Conseil général, près de 90M€ – 36M€ pour la seule année 2011 – et plus de 124 M€ cumulés pour l'ensemble des transferts de compétence.

Mais aujourd'hui, il ne suffit plus de dénoncer et de se poser en victime. Il

nous faut prendre en compte cette "nouvelle donne" qui ouvre une nouvelle ère de l'action publique locale, afin d'agir au mieux pour les Côtes d'Armor et les Costarmoricains. C'est tout le sens de ce budget, à la fois crédible et offensif.

Comment agir ? Les collectivités ne dépensent-elles pas déjà trop ?

Les dépenses des collectivités sont très utiles, et je dirais même indispensables, pour nos concitoyens. Les collectivités réalisent notamment plus de 71 % de l'investissement public en France (45 milliards d'euros), ce qui représente un soutien fort à l'activité économique et à l'emploi.



S'agissant des Départements, plus de la moitié de leur budget de fonctionnement sont des dépenses d'action sociale (35 milliards d'euros) ; ils ont notamment en charge les allocations de solidarité (APA, PCH, RSA), sur lesquelles ils ne disposent d'aucune marge de manœuvre puisque, s'ils versent les allocations, la maîtrise de cette dépense publique est très difficile. En réalité, il s'agit bien de « dépenses rigides ».

Les collectivités jouent un rôle essentiel de rempart face à la crise, et ce, tout en réussissant à maîtriser leur endettement : la dette cumulée des collectivités (Régions, Départements et Communes) est en effet restée stable depuis les lois de décentralisation de 1982-1983 (entre 7 et 8 % du PIB), à la différence de celle de l'Etat, qui a littéralement explosé, notamment au cours des dernières années (elle représente aujourd'hui 68 % du PIB).

Tout gouvernement devra construire un climat de confiance avec les élus locaux, au service de nos concitoyens. C'est donc se tromper de cible que de dénoncer des services publics locaux qui, au quotidien, répondent véritablement aux besoins, même si, bien sûr, dans le contexte actuel, chacun doit faire des efforts.

Comment avez-vous construit ce budget ?

Avec un budget de 600 millions d'euros, dont près de 100 millions consacrés à l'investissement – ce qui fait de nous le 1^{er} investisseur public du département –, et un service public départemental fort de 3300 agents – 2700 fonctionnaires et 600 assistants familiaux –, le Conseil général a une responsabilité particulière sur son territoire, a fortiori en temps de crise.

Etant donné les contraintes financières qui s'exercent sur notre collectivité, nous avons été amenés à faire des choix, parfois difficiles. Le Conseil général des Côtes d'Armor a ainsi réalisé d'importantes économies de gestion, ce qui a contribué à réduire son endettement en 2011. Nous avons procédé à un examen attentif de toutes

nos actions et les avons évalué en fonction de leur intérêt départemental. Nous avons défini de nouveaux critères d'éligibilité pour certaines aides ; certains dispositifs ont, quant à eux, été supprimés. Nous envisageons aussi une refondation de certaines politiques volontaristes.

Nous estimons que le Conseil général doit être fort là où sont ses responsabilités obligatoires (social, collèges, routes, ports...), mais également sur des actions volontaristes majeures, telles que les emplois associatifs (près de 400 emplois financés par le Conseil général) ou l'aménagement numérique par exemple.

Concrètement, quelle sera l'action du Conseil général en 2012 ?

En 2012 nos investissements concerneront notamment les collèges, la rocade de l'agglomération briochine, le soutien aux communes (via notamment les contrats de territoire) et la Ligne à Grande Vitesse. Ces investissements représentent un soutien fort à l'activité économique, et donc à l'emploi. Plus généralement, notre action en 2012 s'inscrit autour de cinq priorités fortes, que j'ai exprimées dès l'installation de la nouvelle Assemblée départementale en mars 2011.

Le renforcement du service public départemental d'abord. La territorialisation de nos services en est une illustration avec les Maisons du Département.

L'emploi et la cohésion sociale : le Conseil général est par exemple, aujourd'hui, directement ou indirectement, à l'origine de plus de 12 000 emplois non délocalisables, dont 7500 dans le domaine social.

L'éducation et la jeunesse : avec un Plan d'Investissement ambitieux et crédible nous poursuivrons nos engagements auprès des collèges. Parallèlement, nous mettrons en œuvre une politique plus

cohérente en direction de la jeunesse de ce département, convaincus que la jeunesse est au cœur de notre pacte républicain.

La ruralité : notre département est attractif, mais nous travaillons sur un vaste projet visant à valoriser, davantage encore, nos territoires ruraux.

L'aménagement numérique enfin. Notre département est aujourd'hui parmi les mieux équipés de France, mais les défis à relever, notamment en termes de très haut débit, restent importants.

Le Conseil général poursuivra donc, en 2012, son action, au service des costarmoricains, des familles, de l'emploi, de la cohésion sociale et des territoires. Dans un contexte difficile, notre budget est important, crédible et offensif.

Avez-vous quelques chiffres clés pour illustrer ce budget ?

L'adoption d'un budget doit d'abord être l'occasion de dire clairement notre projet pour les Côtes d'Armor. Mais si je devais donner quelques chiffres, ce serait 600 millions d'euros : c'est le montant du budget départemental pour 2012 ; cela représente environ 1 000 euros par habitant. La moitié du budget de fonctionnement, près de 250 millions d'euros, est consacrée à l'exercice des solidarités ; plus de 35 000 Costarmoricains en bénéficient. 12 500 emplois, dont 7 500 dans le domaine des solidarités, dépendent directement ou indirectement du Conseil général. Enfin, chiffre principal : 608 356 ... costarmoricains, car c'est bien pour eux que nous agissons !

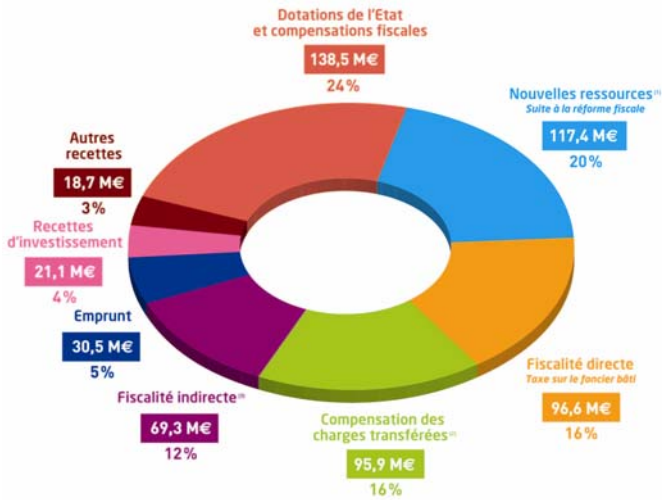
Conseil général, Février 2012



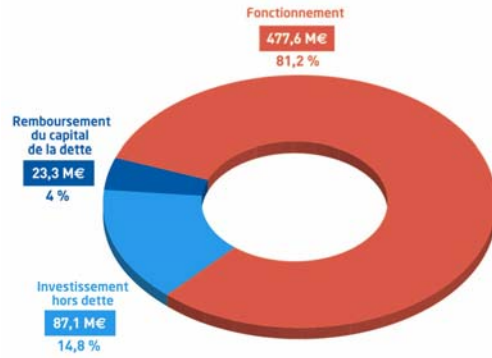
Le budget 2012

588 M€

Les recettes du département **588 M€**



Fonctionnement et investissement



Un Département au service des Costarmoricains

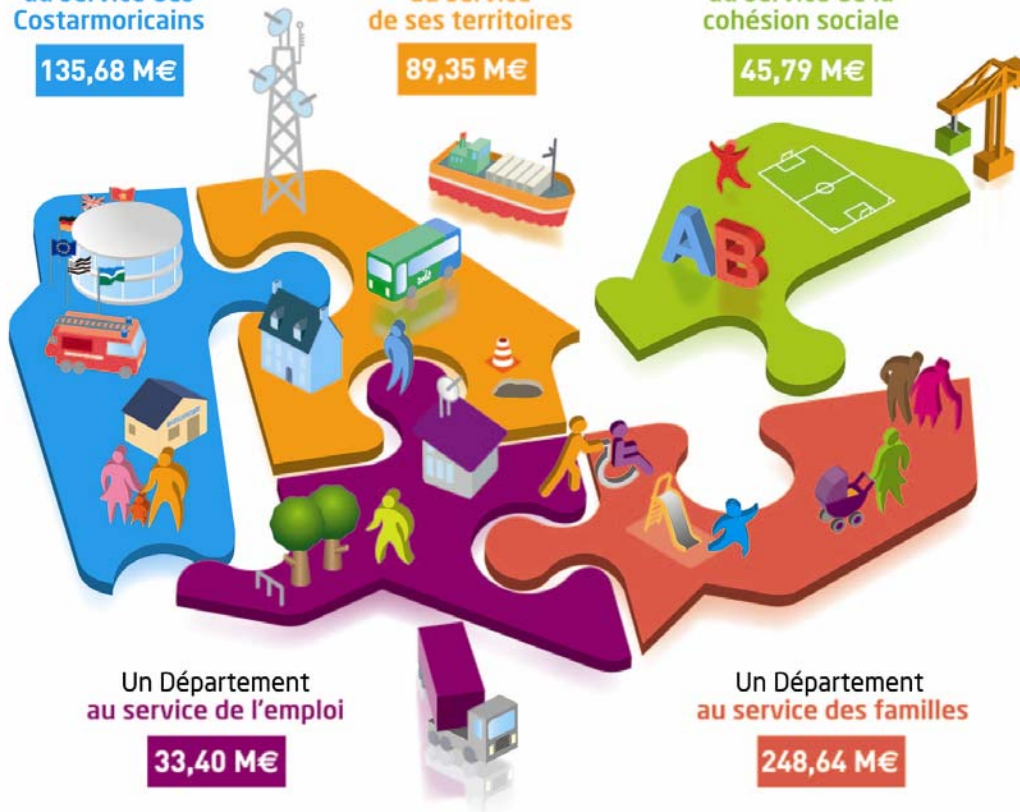
135,68 M€

Un Département au service de ses territoires

89,35 M€

Un Département au service de la cohésion sociale

45,79 M€



Un Département au service de l'emploi

33,40 M€

Un Département au service des familles

248,64 M€

Le budget 2012

Une nouvelle donne dans un contexte de crise

Crise financière

→ Rapport public annuel 2012 de la Cour des comptes qui tire la sonnette d'alarme sur la dette publique, qui « pourrait atteindre 100 % du PIB en 2015 ou 2016 »

→ Crise d'endettement dans la zone euro

→ Resserrement des crédits bancaires

Crise économique

→ Révision des hypothèses de croissance du gouvernement de 1% à 0,5% dans le cadre de la 1ère loi de finances rectificative pour 2012

→ Hausse du chômage qui atteint 9,8% fin 2011 (en Bretagne : 8%, en Côtes d'Armor : 8,2%)

Crise sociale

→ La précarité ne cesse d'augmenter : augmentation du nombre de bénéficiaires d'allocations sociales

Crise écologique et énergétique

Réchauffement climatique

Hausse du prix de l'énergie...

Un contexte financier difficile

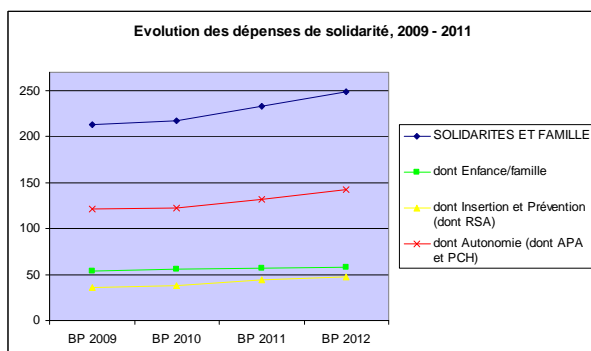
→ une **dégradation des conditions d'emprunt** qui limite les investissements des collectivités

→ un **gel des dotations d'État** qui contraint les budgets locaux

→ une **pression très forte sur les dépenses de solidarité des départements**, avec une hausse attendue du nombre d'allocataires du RSA

→ une **volonté du gouvernement de mettre en place un cadre fixant « la trajectoire en terme d'objectifs d'emploi, en terme d'objectifs de dépense de l'ensemble des collectivités locales »**, contraire au principe constitutionnel de la libre administration des collectivités locales

L'exemple des prestations sociales



Des recettes contraintes

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (M€)	BP 2011	BP 2012	Ev ^r (vol)	Ev ^r (%)
Fiscalité directe : TFB	89,8	96,6	7	7,6%
Nouvelles ressources (CVAE, TSCA, IFR, hors DMTO) dont dotations de compensation	116,1	117,4	1	1,1%
Dotations d'Etat et compensations fiscales (hors réforme)	138,4	138,5	0	0,1%
Compensation des charges transférées (TSCA, TIPP, FMDI, CNSA)	92,5	95,9	3	3,7%
Fiscalité indirecte (y/c péréquation DMTO)	52	69,3	17	33,3%
dont droits de mutation (y compris part Etat)	41,5	53	12	27,7%
Autres recettes	17,8	18,7	1	5,1%
Total Recettes de fonctionnement	506,6	536,4	30	5,9%

→ Une **fiscalité locale réduite à la seule taxe sur le foncier bâti**, conséquence de la réforme fiscale

	TH	TFB	TNFB	TP	
Valeur d'un point de fiscalité sur les bases définitives 2009 (M€)	0,56	0,54	0,009	0,44	1,55

	TFB			
Valeur d'un point de fiscalité sur les bases prévisionnelles 2012 (M€)	0,94			0,94

→ Gel des dotations de l'Etat

■ Le montant de la DGF évalué pour 2012 est « gelé » à son niveau de 2011 à 122,3M€ (+0,36% liée à l'évolution de la population).

■ Au total, les recettes attendues de l'Etat au titre des dotations et compensations fiscales (dont DGF) s'élèvent à 138,5 M€ soit en recul de -0,3 % par rapport aux notifications de 2011.

→ Un nouveau panier fiscal, peu dynamique

En remplacement de la taxe professionnelle, le Département dispose :

■ De la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), 42,1 M€, + 2,5%

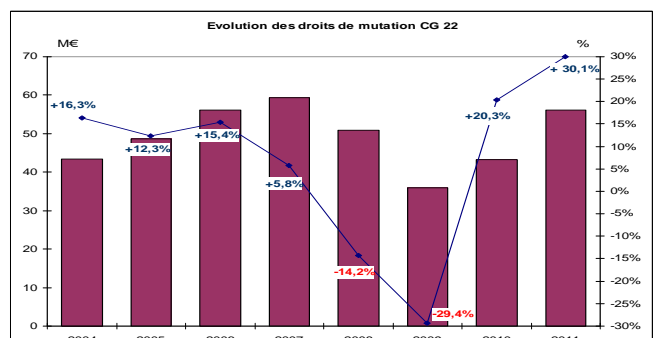
■ De dotations de compensations de la réforme de la TP (DCRTP/FNGIR) 34, 2 M€ (+ 0%),

■ De l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de réseau (IFER) 1 M€ ■ D'une part de Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) 40 M€ (+0%),

■ Soit un total de 117,3 M €

→ Des droits de mutation toujours aléatoires

Le rebond des droits de mutation en 2010 et 2011 a permis de limiter provisoirement une part des tensions sur le budget du Département... **mais il s'agit d'une ressource volatile, comme toutes les taxes**



Le Département, rempart face à la crise

L'action départementale voit sa légitimité renforcée :

→ Son rôle de **premier investisseur et employeur du département** : **3 300** agents, **1er** budget public du département, 1er employeur public avec **12 500** emplois générés directement ou indirectement par les activités du Département

→ Des compétences en matière de solidarité : outre le **versement des allocations** et la gestion de services, l'action du Département pour les solidarités contribue directement à **7320 emplois** en 2011.

→ **Des politiques porteuses d'investissements pour l'avenir** :

- près de **29%** de l'investissement des collectivités en Côtes d'Armor
- plus de **20%** de tous les investissements publics

2012, un nouveau Département

Pour s'adapter et poursuivre son action au service des costarmoricains, le Département :

→ Fait le choix de **se mobiliser sur ses priorités**, en **redéfinissant ses grandes politiques**

→ **Renforce l'efficacité de ses politiques** en privilégiant les projets et actions à fort effet de levier sur le territoire

→ Maintient un **niveau élevé d'investissement** en adéquation avec ses capacités financières et les engagements pris

Pour construire le budget, cinq leviers ont été actionnés :

La poursuite de la maîtrise de nos dépenses, avec des exigences renforcées en matière d'efficacité et d'efficience

Le maintien d'un niveau d'investissements élevé, correspondant aux engagements du Conseil général sur son territoire

Un recours à l'emprunt limité, pour maintenir la capacité d'action du Département sur le long terme

La préservation de l'épargne brute, afin de conserver un effet de levier sur les investissements futurs

Une hausse modérée du taux de la taxe sur le foncier bâti, dernière composante de l'autonomie fiscale du budget départemental

Les priorités du mandat

5 priorités

- ▶ Le service public départemental
- ▶ L'emploi et la cohésion sociale
- ▶ L'éducation et la jeunesse
- ▶ La ruralité
- ▶ L'aménagement numérique

Les engagements pour 2012

Lors de la session budgétaire, les Conseillers généraux auront à délibérer sur :

4 rapports d'orientations générales

- ▶ L'emploi
- ▶ L'économie sociale et solidaire
- ▶ La ruralité
- ▶ La jeunesse

18 nouvelles politiques départementales

pour un Département au service :

- ▶ des Costarmoricains
- ▶ des familles
- ▶ de l'emploi
- ▶ de la cohésion sociale
- ▶ de ses territoires

Agir pour l'emploi en Côtes d'Armor

La première des priorités pour les Costarmoricains est l'emploi. Pour le Département aussi. A l'origine, directement ou indirectement, d'environ 12 500 emplois non délocalisables, dont 7 500 dans le domaine social, il souhaite placer l'emploi au cœur de ses actions, même si rien ne l'y oblige légalement. Par ses décisions, le Département entend favoriser, à son niveau, le dynamisme de l'économie départementale. Et préparer l'avenir des Costarmoricains.

Le Conseil général employeur

Aujourd'hui le Conseil général :

- **emploie 2 700 agents**, auxquels s'ajoutent **600 assistants familiaux**, soit un total de **3 300 agents**, dont 60 % des effectifs sont répartis sur le territoire costarmoricain : dans les Maisons du Département, dans les agences techniques...
- **confie aux Animateur Emploi Territorial (AET), employés dans chaque MDD, la mission de tisser des liens avec les employeurs** et les organismes en charge de l'emploi, et de faire de l'information sur les clauses d'insertion dans les marchés publics.
- **met l'accent sur la formation des jeunes**, en témoigne l'accueil d'un nombre significatif de stagiaires de tous

niveaux (180 en 2011) et en contrats d'apprentissage (23 en 2011 et 30 prévus en 2012).

■ **est le financeur principal (à 80% voire plus) de plusieurs associations partenaires** : Côtes d'Armor Développement (17 personnes), Côtes d'Armor Tourisme (27 personnes), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et d'Environnement (13 personnes) et Itinéraires Bis (25 personnes).

Une action forte vers les personnes les plus en difficulté par rapport à l'emploi

Les personnes les plus en difficulté par rapport à l'emploi ? Les jeunes, des chômeurs de longue durée, les seniors, ainsi que bien souvent les femmes. Des réponses adaptées sont nécessaires.

Nature des politiques	Emplois générés par le Conseil général
Le Département employeur direct Organismes partenaires	3 300 80
Allocations sociales directement génératrices d'emploi (hors assistants familiaux)	6 720
Ciblage vers les personnes les plus en difficulté par rapport à l'emploi	450
Dispositifs d'aide à la création d'emploi (associatifs ou autre)	700
Des politiques qui génèrent de l'activité économique et de l'emploi	1 200
	Environ 12 500

Parmi elles :

- **Soutien aux formations de reconversion ou d'adaptation** à l'emploi de personnes fragilisées (handicap, difficultés d'insertion) sous forme d'aides à des organismes ; d'appui à la formation professionnelle par l'apprentissage ; d'aménagements dans les collèges afin de favoriser les conditions de la réussite des collégiens.
- **Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique** : Ateliers Chantiers d'Insertion, Associations Intermédiaires, entreprises d'insertion... permettent l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA, offrant ainsi aux personnes les plus éloignées de l'emploi des possibilités de parcours adaptés.
- **Accompagnement renforcé vers l'emploi des bénéficiaires du RSA avec les "Equipes Emplois"** : ce sont 150 personnes, accompagnées par les 6 salariés des équipes emplois, qui ont ainsi trouvé une solution, au moins temporaire, à leur situation.
- **Utilisation accrue de la clause d'insertion**, qui impose, à l'occasion de la passation d'un marché, l'emploi de quotas minimum de personnes en insertion. Une possibilité largement utilisée par le Département : cette clause a été actionnée en 2011 sur 9 opérations, en maîtrise d'ouvrage du Conseil général. 8 000 heures ont été réalisées .



Entreprise d'insertion professionnelle Les amis du jardin produisant du bio (c) Thierry Jeandot

... Agir pour l'emploi... (suite)

Des allocations sociales directement génératrices d'emploi

Le financement du Département aux solidarités participe directement à la création de nombreux emplois sur l'ensemble du département. Les emplois, le plus souvent qualifiés et non délocalisables, font partie intégrante de la politique d'aide à l'emploi.

	2011	2006
	Nombre d'emplois*	Nombre d'emplois*
EHPAD : hébergement	2030	1804
EHPAD : dépendance	1200	964
EHPAD : accueil de jour	210	
Service d'aide à domicile	1700	400
Secteur lucratif et gré à gré	300	
Handicap	800	625
Accueil familial adultes	180	
Enfance	300	
Assistants familiaux	600	
	7320	3793

* En équivalent temps plein

Les dispositifs d'aide à la création d'emplois :

■ **Les emplois associatifs** : ce dispositif permet de financer aujourd'hui près de **400 emplois** associatifs départementaux ou locaux, auprès de 276 associations. Cette aide représente un engagement annuel de 3 M€ (soit 13 M€ depuis 2007).

■ **Les aides aux entreprises et les aides à l'artisanat et au commerce** ont contribué à la création de **220 emplois** en 2011, dans l'économie "classique" ou l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs **35 aides** ont été apportées en 2011 à des créateurs d'entreprises (micro entreprises).

■ **Les aides à l'agriculture** : première activité économique du département, l'agriculture en Côtes d'Armor se positionne au 5ème rang national sur le nombre d'installations. Une situation à laquelle le Département contribue fortement : actions en faveur d'une agriculture familiale et diversifiée, financements directs en 2011 de **159 études d'installation**, financement de 30 prêts d'honneur pour des installations difficiles, une centaine d'aides à la diversification des systèmes agricoles...

Des politiques qui génèrent de l'activité économique et de l'emploi

Plus de 73 % de l'investissement public en France sont réalisés par les collectivités locales, générant une activité économique dense sur les territoires. Le Conseil général reste le premier investisseur public du département avec des priorités fortes autour du PPIC, de la LGV, de la rocade briochine ... Au total, ce sont plus de 420 M€ d'autorisation de programme qui sont ouvertes actuellement. Des crédits directement injectés dans l'économie départementale et sources d'emplois.

► Les chiffres

180 jeunes stagiaires tous niveaux et **23 jeunes apprentis** accueillis en 2011 (**30** prévus en 2012)

380 places en Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

400 emplois associatifs financés auprès de 276 associations : 3 M€ / an

L'aide aux PME a contribué à la création de **220 emplois** en 2011

35 projets de création ou reprises d'entreprises financés en 2011

Le Conseil Général est le **1^{er} investisseur public** du département en participant à hauteur de 420 M € pour des priorités fortes autour de la LGV, de la rocade briochine etc...

20 M€ d'investissement dans les bâtiments départementaux et les collèges, ce qui génère **400 emplois** au sein des entreprises à qui sont attribuées les marchés publics

Clause d'insertion actionnée en 2011 sur **9 opérations**, en maîtrise d'ouvrage du Conseil général, dégageant ainsi près de 20 000 heures pour l'insertion



Entreprise Manoir Industrie, soutenue par le Conseil général © Thierry Jeandot

Encourager une économie sociale et solidaire porteuse d'innovation et de développement

A l'heure où les modèles économiques traditionnels sont âprement questionnés par l'ensemble de nos concitoyens, le Département entend confirmer la place de l'économie sociale et solidaire. En Côtes d'Armor, cette "économie où le lien est aussi important que le bien" compte 2 490 établissements, 27 000 salariés, 630 millions d'euros de masse salariale, 16% de l'emploi départemental... Acteur économique majeur de notre département, l'économie sociale et solidaire est également le poumon d'une ruralité dynamique, inventive et créatrice d'emplois intimement liés aux territoires.

Des politiques ancrées dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire

Le Conseil général constitue depuis longtemps un partenaire incontournable de l'ESS à travers :

■ les Emplois associatifs locaux

Depuis 2007, le Département a financé 371 emplois associatifs départementaux ou locaux, auprès de 276 associations, soit un engagement de plus de 13 M€.

■ le soutien aux SCIC et aux SCOP

Entre 2005 et 2001, le Conseil général a consacré 104 000 € à l'aide à la création/reprise de 14 SCOP (34 emplois) et 31 700 € à la création de 2 SCIC (7 emplois).

■ les Structures d'insertion par l'Activité Economique (SIAE).

A ce jour, les Côtes d'Armor comptent **14 Ateliers Chantiers d'Insertion**, 5 entreprises d'insertion, 1 entreprise de travail temporaire d'insertion et 11 associations intermédiaires. Le Conseil général s'est fortement investi en faveur des ateliers chantiers d'insertion avec le financement de **74 postes** d'encadrants techniques ou socioprofessionnels, auxquels s'ajoutent le co-financement, aux côtés de l'Etat de **390 places en contrats aidés** (CUI) et de 36 postes des entreprises d'insertion.

■ le Fonds départemental en faveur de l'économie sociale et solidaire

Le FIDESS a été créé par le Département en 2005 avec pour objectif de soutenir l'émergence d'initiatives en matière d'ESS. Il a, à ce jour, contribué à la naissance de **17 projets locaux** représentant une dotation de **184.000 €**.

■ le financement des Diagnostics locaux d'accompagnement.

Dispositifs d'appui et de conseil aux structures qui développent des activités d'utilité sociale, les diagnostics locaux d'accompagnement ont fortement contribué à la professionnalisation des associations qui ont recruté les emplois jeunes à la fin des années 90. Co-financés par l'Etat, la Région et le Département, ce sont 35 diagnostics qui ont été réalisés en 2011 au bénéfice de 27 associations costarmoricaines.

■ **le mois de l'ESS**, mis en place depuis plusieurs années en novembre par la Chambre Régionale de l'Economie Solidaire, bénéficie de financements du Conseil général.

Les orientations pour 2012

Le Conseil général bâtira en 2012 construction d'une nouvelle politique départementale en faveur de l'économie sociale et solidaire, avec une priorité, les emplois et les entreprises de l'ESS

Les grands axes:

■ Pour les emplois de l'ESS :

- Maintenir l'effort en direction des aides aux emplois du secteur associatif, soutenus par notre collectivité depuis 1994 ;
- accentuer l'effort en matière de cofinancement d'emplois aidés (CUI) en direction du secteur non marchand, hors chantiers d'insertion, en passant de 130 à 180 CAE ;
- stabiliser l'effort en faveur des emplois permanents des ateliers chantiers d'insertion et des entreprises d'insertion.

■ Pour les entreprises et les projets locaux de l'ESS :

- recentrer le FIDESS sur les initiatives des territoires autour de projets économiques visant la production de biens et de services à destination des territoires
- promouvoir activement les formes coopératives et la responsabilité sociale des entreprises en renforçant notre partenariat avec l'URSCOP
- poursuivre le financement des Diagnostics locaux d'accompagnement en accordant la priorité notamment aux structures d'insertion par l'activité économique s'inscrivant dans des partenariats locaux, et au secteur des services à la personne
- accompagner l'émergence de projets en ESS sur les territoires

■ Pour promouvoir l'ESS :

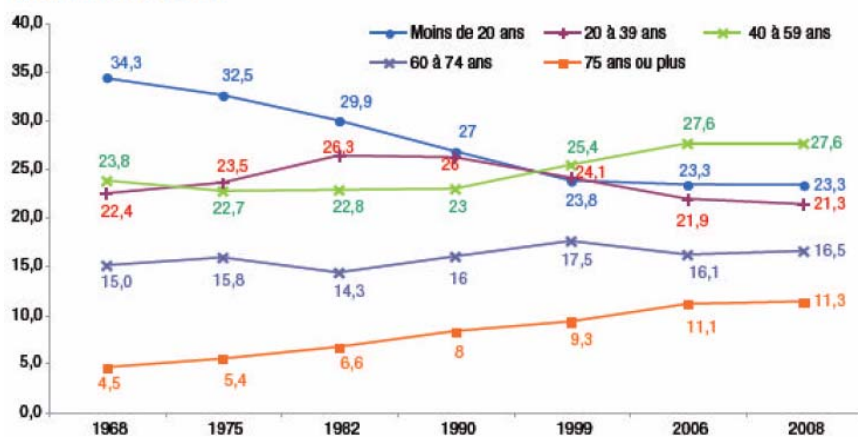
- maintenir le soutien du Département à la Chambre régionale de l'Economie solidaire (CRES) pour son observatoire qui produit chaque année un bilan très complet de l'ESS en Côtes d'Armor
- adhérer au Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES), qui rassemble aujourd'hui quelques 70 collectivités qui s'engagent résolument en faveur de l'ESS, autour d'échanges de bonnes pratiques et d'actions de promotion nationale d'initiatives locales ;
- soutenir activement et visiblement le Mois de l'économie sociale et solidaire (novembre)

Se mobiliser pour la jeunesse

La jeunesse est un enjeu important et une véritable ressource pour notre département qu'il convient d'accompagner et de promouvoir. Avec plus de 60 millions d'euros consacrés aux jeunes de 11 à 25 ans depuis 2004, notre Département les a placés au cœur de son action. Dans un contexte aujourd'hui marqué par une crise économique et sociale dont les jeunes sont les premières victimes, il est apparu nécessaire de renouveler le projet pour et avec les jeunes en repensant l'intervention départementale, en privilégiant la tranche âge 18-25 ans pour cette nouvelle politique jeunesse.



Evolution de la structure par âge de la population des Côtes d'Armor entre 1968 et 2008



Des jeunes

Accompagner les jeunes, c'est s'inscrire dans une cohérence globale, mais également proposer des réponses adaptées. Il faut donner à chacun la possibilité de s'approprier les moyens de construire sa personnalité, de développer ses potentialités et sa singularité, d'accéder à l'autonomie tout en s'impliquant dans la vie sociale. C'est pourquoi le Conseil général souhaite glisser d'une approche sectorielle (culture, éducation...) vers une approche globale novatrice afin de développer une action lisible, cohérente et partenariale.

Des rencontres sur les territoires cette année

Pour rebâtir cette politique jeunesse, des rencontres par territoires seront organisées en 2012, permettant de confronter ces analyses et diagnostics à l'expérience et aux actions mises en œuvre par les acteurs des politiques jeunesse (jeunes, professionnels, associations...). Au terme de ces consultations citoyennes qui auront permis de réinventer un projet, le Conseil général s'en emparera pour définir de nouvelles orientations pour ses politiques départementales.

Des défis

- Développer une image positive du département
- Améliorer le sentiment d'appartenance
- Favoriser l'implication sociale et citoyenne des jeunes
- Encourager l'entrepreneuriat des jeunes
- Accompagner fortement l'insertion des jeunes dans l'emploi

Les préoccupations des jeunes Costarmoricains : éléments de réponse

L'emploi et la formation

Dans les enquêtes de Côtes d'Armor 2020, pour 7 jeunes sur 10, il est difficile de trouver un emploi dans le département.

Quelques constats :

→ Un taux d'activité important chez les jeunes costarmoricains. En 2008, dans les Côtes-d'Armor, 43 % des 16-25 ans occupent un emploi (25 281), ce qui est légèrement supérieur aux données régionales (42 %).

→ L'insertion par l'apprentissage fonctionne. La part de l'apprentissage dans la population des 16-25 ans est de 4,2 % en Côtes d'Armor (Bretagne : 4,3 % - France : 4,6 %).

→ Un poids très important du secteur tertiaire dans les recrutements, secteur qui a le plus contribué à la création d'emplois ces dernières années. 4 personnes sur 10 recrutées ont moins de 26 ans

■ **Le logement demeure une préoccupation**, d'autant que la situation des jeunes a bien changé.

Aujourd'hui il est rare d'acquiescer une véritable autonomie avant 30 ans. 30 % des jeunes déclarent rencontrer des difficultés pour le logement.

Parmi les difficultés : difficulté d'accès au logement ; faiblesse de l'offre publique pour les plus modestes et vétusté du parc privé ; manque de structures d'accueil pour les jeunes.

La difficulté de mobilité est également un véritable frein pour accéder à une formation ou un emploi.

Les ressources financières

Le budget moyen par individu est de 280 € mensuels. Interrogés sur leurs deux principales ressources financières¹, les jeunes évoquent les parents (55 %) et les petits boulots, travaux saisonniers (40 %), le salaire perçu (15 %), puis les aides octroyées par les bourses, les aides sociales et les indemnités chômage.

¹ Enquête réalisée par le Réseau Information Jeunesse Bretagne de septembre à décembre 2006 auprès de 2 792 jeunes âgés de 16 à 30 ans

La ruralité, un atout pour les Côtes d'Armor

Vivre en milieu rural : un mode de vie que beaucoup choisissent d'adopter, en témoigne l'attractivité croissante des territoires ruraux. Cette tendance confirme, au plus fort de la crise économique et sociale, l'aspiration à une ruralité positive, source d'un développement plus durable, de solidarités accrues, d'esprit de coopération. Dans un monde en mutation, une société qui se transforme, le Département a décidé de placer la ruralité au cœur de son action politique pour les années à venir.

La ruralité, une force pour notre département

Le département des Côtes d'Armor bénéficie d'une organisation structurée de son territoire, entre des villes fortes, des villes d'équilibre, et un monde intermédiaire, et de plus en plus peuplé. Seule une dynamique forte et collective, permettra véritablement à notre département de valoriser son « atout rural », au cœur de ce qui fera la vitalité et la force de notre département. Ce constat a incité le Conseil général à définir des actions qui se déclineront tout au long du mandat, avec des premières traductions qui se traduiront dès le budget 2013.

Questionner la ruralité en Côtes d'Armor, c'est s'interroger sur la jeunesse, le logement, l'agriculture, le foncier, les déplacements, les mutations économiques, l'aménagement numérique ou encore les questions énergétiques par exemple.

Une mobilisation par un travail collectif

Afin d'identifier les pistes de travail ainsi que les problématiques prioritaires et de dégager des propositions d'actions, un travail collectif est mis en place : cycles de formations-actions en direction des élus, comité de pilotage, groupes de travail composé de conseillers généraux, de directions du Conseil général... Un questionnaire sera adressé courant mars à l'ensemble des salariés du Conseil général afin d'en recueillir la parole sur le regard porté sur la ruralité.

Un chantier en trois temps

De novembre 2011 à avril 2012 : « les rencontres de la ruralité », dédiées à la sensibilisation, aux échanges ainsi qu'au recueil de connaissances et de propositions. Cette étape se décline en plusieurs axes :

- Un premier cycle de trois conférences-débat à destination des Conseillers généraux et des partenaires de Côtes d'Armor 2mille20. En guise de fil rouge, les concepts développés par Edith HEURGON sur "Le nouvel art de vivre, inventif, robuste, écologique et solidaire" et Magali TALANDIER sur "L'économie résidentielle en milieu rural".
- La réalisation début 2012 d'un documentaire film et un autre de photographies, qui seront projetés et exposés du 5 au 15 mars 2012 dans les six territoires du département. Une version WEB sera mise en ligne sur www.cotesdarmor.fr pour recueillir les réactions citoyennes.

D'avril 2012 à septembre 2012 : une phase de hiérarchisation, accompagnée par le Laboratoire "Espace et Société" de l'Université de RENNES 2, qui permettra d'analyser et de valoriser ce travail à partir des réflexions des élus, de la parole citoyenne et du travail réalisé en interne.

Octobre 2012 : un temps fort autour de la ruralité. Outre des interventions de spécialiste, scientifiques ou élus, un rassemblement populaire mettra l'accent sur le témoignage des acteurs et des territoires de notre département qui oeuvrent au quotidien pour la vitalité de nos ruralités. Cet événement, qui s'articulera autour d'un village,



Tournage du film de Véronique PONS © Thierry Jeandot

proposera conférences, expériences, réalisations concrètes et animations culturelles et festives.

Six rencontres conviviales aux quatre coins du département

La ruralité, c'est quoi ? Pour en parler, six rencontres conviviales vont se dérouler aux quatre coins du département, à l'initiative du Conseil général. A l'occasion de ces rencontres, un documentaire et un reportage photographique seront projetés et exposés. De véritables « tableaux de vies rurales » en Côtes d'Armor, réalisés début 2012 dans les six territoires des Côtes d'Armor, ces reportages font une incursion dans le quotidien de plusieurs habitants. Vivre en milieu rural : un choix heureux ou subi ? Réponses du 5 au 15 mars avec le documentaire "J'habite ici...", réalisé par Véronique Pons, et le reportage photographique, réalisé par Olivia Gay.

Dates des rencontres, du 5 au 15 mars :

Lundi 5 mars à Hillion, Espace G. Palante
Mardi 6 mars à Plouguernevel, salle des fêtes

Mercredi 8 mars à Cavan, salle des fêtes

Lundi 12 mars à Collinée, centre Mosaïque

Mardi 13 mars à Bourbriac, salle des Forges

Jedi 15 mars à Plélan-le-Petit, salle de l'Embarcadère

Les séances démarreront à **18 h** et seront prolongées d'un café-débat. Une exposition itinérante des photographies d'Olivia Gay devrait suivre le même parcours.

Entrée libre.

Vincent Le Meaux

Président de la Commission du Service public,
des finances et du développement durable



Comment les agents du Conseil général vivent-ils la crise actuelle ?

Nos agents sont très attentifs au contexte actuel, marqué par la crise économique et sociale. Ils ne peuvent d'ailleurs l'ignorer, étant souvent confrontés à des situations sociales compliquées dans le cadre de leur travail. Les agents sont aussi préoccupés par l'avenir de la collectivité départementale ; ils n'ignorent pas qu'elle subit des contraintes financières de plus en plus fortes. Malgré ce contexte, je remarque qu'ils poursuivent leur action de façon efficace et pertinente auprès des Costarmoricains. Cette action est même plus que jamais nécessaire en cette période difficile pour beaucoup de nos concitoyens.

Le Département mène une politique soutenue en faveur de l'Europe et de l'International. En quoi ce choix sert-il les intérêts des Costarmoricains ?

Nous sommes Costarmoricains, et fiers de l'être. Pour autant, nous sommes aussi des citoyens du monde : c'est un devoir de rester attentif à ce qui se passe au-delà de nos frontières, départementales et nationales. Le Conseil général des Côtes d'Armor fut un pionnier en matière de coopération internationale "décentralisée" (c'est-à-dire entre collectivités et non entre Etats) : dès les années 1980, sous l'impulsion de Charles Josselin, le Département des Côtes d'Armor s'est engagée dans cette voie. Aujourd'hui, nous entretenons des échanges réciproques avec des territoires européens (la Voïvodie de Warmie et Mazurie en Pologne et la Province de Liège en Belgique) et d'autres situés hors d'Europe (département de Tchirozérine au Niger, province de Nghe An au Vietnam, gouvernorat de Gabès en Tunisie). Nous sommes également en train de construire de nouvelles coopérations avec les territoires de Pondichéry en Inde et le département de la Grand'Anse en Haïti.

Cinq Maisons du Départements ont ouvert leurs portes récemment. A quoi sert la territorialisation ?

Aujourd'hui, plus de la moitié des 3 300 agents du Conseil général travaillent en dehors du siège briochin et sont répartis sur l'ensemble du territoire des Côtes d'Armor. Ce sont des travailleurs sociaux, des agents des collèges, des agents

travaillant sur les routes départementales, etc. Nous avons décidé de construire cinq Maisons du Département (à Lannion, Guingamp, Loudéac-Rostrenen, Dinan, Saint-Brieuc) afin d'être au plus proche des Costarmoricains. Nous renforçons ainsi notre visibilité, pour que nos concitoyens puissent plus facilement avoir accès aux services offerts par le Conseil général.

Cette nouvelle organisation territoriale a certes suscité quelques interrogations au sein des services du Conseil général dans les premiers temps – ce qui est parfaitement légitime. Mais maintenant que ces MDD existent, je crois que chacun peut se rendre compte de l'utilité, de la pertinence et de l'efficacité de cette territorialisation du service public départemental.

Y aura-t-il une augmentation des impôts en 2012 ?

Le Conseil général des Côtes d'Armor, comme l'ensemble des Départements, est confronté à de fortes contraintes financières, en raison principalement d'une stagnation, voire d'une baisse des dotations de l'Etat et de la perte d'une grande partie de notre autonomie fiscale, suite à la réforme de la fiscalité locale. Dans le même temps, nous devons faire face à une augmentation très sensible de nos dépenses d'action sociale, sur lesquelles nous n'avons pratiquement pas de marge de manœuvre.

Année après année, il est de plus en plus difficile de boucler le budget. Nous poursuivons nos efforts d'économie de gestion, en limitant notamment nos dépenses de personnels. Nous avons également dû procéder à un recadrage de nos interventions. Ceci nous permet de proposer, pour ce budget, une augmentation modérée, limitée à 2,5 %, de la taxe sur le foncier bâti. Nul doute que cela fera l'objet de discussions au cours de la session budgétaire.

Le Département va-t-il s'endetter à nouveau cette année ?

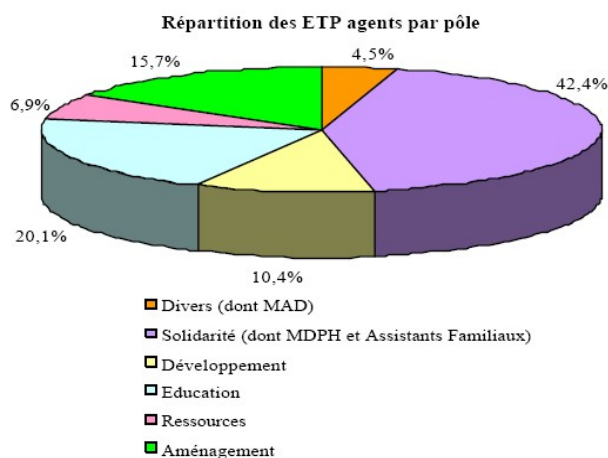
En 2011, malgré les difficultés financières, nous avons réussi à réduire notre

endettement de plus de 20 millions d'euros, ce qui a permis d'améliorer nettement notre ratio de solvabilité et notre capacité de désendettement. Ceci a été permis par nos efforts de gestion précédemment évoqués, mais aussi par des recettes de droits de mutation (taxe sur les transactions immobilières) plus élevées que prévues. Mais ces recettes étant très volatiles, car dépendant fortement de la conjoncture économique et immobilière, elles ne peuvent constituer une réponse pérenne aux difficultés financières des collectivités départementales. En 2012, nous allons à nouveau consacrer une partie importante de notre excédent de fonctionnement au désendettement de la collectivité.

Agir pour un service public de proximité

129 M€

Paysagistes, agents de restauration, psychologues, éducateurs, ingénieurs, agents administratifs... Premier employeur des Côtes d'Armor, le Département emploie 3 300 agents, dont 600 assistants familiaux. Un service public de proximité, construit en partenariat, qui se veut humain, solidaire, réactif, et exigeant sur les valeurs et les bonnes pratiques.



129,12 M€ en faveur du service public départemental, qui se répartissent ainsi :

- 94,85 M€ à destination de la gestion des ressources humaines,
- 3,87 M€ à destination des systèmes d'information,
- 4,40 M€ à destination du patrimoine immobilier départemental,
- 4,09 M€ à destination des moyens de fonctionnement des services

► Les chiffres

3 300 agents

Apprentissage : une évolution constante. De 9 accueils en 2006, le Conseil général est passé à 16 en 2008 pour atteindre 28 en 2011.

180 stagiaires accueillis en 2011
Presque 200 agents en situation de handicap (6%)

6 Maisons du Département

12 antennes pour les infrastructures routières et portuaires

47 collèges publics

Le personnel départemental

Sur les 3 300 agents, 97% des agents permanents sont titulaires sur les 2500 agents sous statut de la fonction publique

Une priorité : favoriser l'emploi des jeunes

Dans le cadre des recrutements à venir, une vigilance particulière sera portée aux candidats en recherche d'un premier emploi. Le Département favorise l'accueil des jeunes par le biais notamment de l'apprentissage. Les formations sont diverses : diplôme d'éducateur spécialisé, BTS Communication, BAC pro plomberie, CAP maintenance des locaux... De 9 accueils en 2006, le Conseil général est passé à 16 en 2008 pour atteindre 28 en 2011. Une évolution que le Département souhaite affirmer,

puisque'il est prévu une augmentation du nombre d'apprentis à la rentrée 2012. Renforcement prévu également en ce qui concerne l'accueil des stagiaires (180 en 2011). Enfin, les jeunes diplômés en recherche d'un premier emploi seront accueillis dans le cadre de missions courtes leur permettant, histoire d'étoffer leur CV dans l'attente d'un premier emploi.

La territorialisation

Depuis l'année dernière, 60 % des agents départementaux exercent leurs missions sur les territoires et non plus seulement au sein de l'Hôtel du Département.

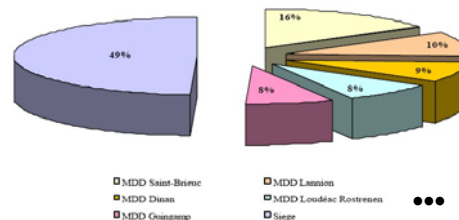
12 Circonscriptions de la Solidarité Départementale (CSD), 6 agences techniques départementales, 12

antennes pour les infrastructures routières et portuaires, 48 collèges publics : autant d'agents du service public départemental qui agissent dans la proximité.

Les travaux dans deux Maisons du Département se poursuivent en 2012 :

- Poursuite de la construction de la **M.D.D. de Lannion**, commencée en septembre 2011, et qui devrait se terminer mi 2013
- Poursuite des aménagements intérieurs de la **M.D.D. de Dinan**.

Répartition des effectifs sur le territoire au 26/10/2011



●●● Agir pour un service public de proximité... (suite)

Les moyens généraux

■ **La politique du patrimoine immobilier** est guidée par un souci de rationalisation et de prise en compte des enjeux en terme de développement durable et d'économie d'énergie. Outre les travaux dans les MDD, sont prévus la poursuite de travaux de mise aux normes d'accessibilité handicapé dans les établissements recevant du public, et des travaux d'économies d'énergie. Le Conseil général prévoit de destiner l'ensemble immobilier Lamartine (à Saint-Brieuc) à l'hébergement d'associations et structures en recherche de locaux.

■ Dématérialisation des procédures

Premiers services en ligne sur cotesdarmor.fr (réinscription aux transports scolaires, demandes d'aide pour les études supérieures), informations par SMS aux familles, dématérialisation d'un nombre important d'échanges papiers avec certains partenaires comme la CAF ou Pôle Emploi... L'année 2011 a été marquée par de nombreuses actions de dématérialisation, mises en place pour gagner en efficacité administrative et réduire l'empreinte écologique. Cet effort sera poursuivi en 2012, avec notamment la dématérialisation de la

procédure d'évaluation des agents, ou l'expérimentation de dématérialisation des convocations et des rapports aux élus.

■ **Une véritable politique d'achat éco-responsable** est mise en place en 2012, intégrant dans ses achats et commandes publiques des considérations environnementales, durables et sociales. L'objectif : favoriser, à travers des commandes publiques conditionnées, l'émergence et le développement de modes de consommation durables et éco responsables.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours

En raison d'une activité en hausse en 2011 (+4% par rapport à 2010), le Conseil général augmente sa contribution au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

19,88 M€, répartis entre fonctionnement en investissement.

Notons que la contribution des communes et des EPCI est plafonnée à l'évolution de la hausse des prix.

L'Etat ne participant pas au financement des SDIS, le Conseil général répond aux besoins budgétaires d'un service indispensable aux Costarmoricains

Le SDIS en Côtes d'Armor

286 Sapeurs-pompiers professionnels

2 422 pompiers volontaires

202 personnels administratifs et techniques

60 centres d'incendie et de secours

1 direction départementale



© Thierry Jeandot

Favoriser la citoyenneté

Le choix de l'information et de la proximité citoyenne 2,46 M€

En 2012, le conseil général souhaite resserrer sa communication vers davantage de proximité et d'interactivité. Une nouvelle politique de communication, qui vise à développer une plus grande participation citoyenne, à travers l'invention de nouvelles formes de dialogue avec les Costarmoricains : site internet reconfiguré, supports numériques renforcés, développement d'outils informations ciblés....

La politique d'information se déclinera désormais en deux approches :

- une information départementale, touchant l'ensemble de la population, à travers le magazine Côtes d'Armor, le site internet, les relations presse
- une information de proximité, touchant des populations ciblées selon des thématiques appropriées et des outils adaptés

Une information départementale pour tous les Costarmoricains

Le magazine Côtes d'Armor dans toutes les boîtes aux lettres

285 000 exemplaires par numéro pour le Côtes d'Armor Magazine mensuel de 40 pages du Conseil général, distribué dans chaque boîte aux lettres, et que 81 % des Costarmoricains le lisent. Des évolutions intervenues fin 2011 seront consolidées : nouvelles rubriques sur les métiers et les visages du Département, passerelles entre le magazine et le site Internet...

Une information ciblée pour un contact privilégié avec les Costarmoricains

Des supports ciblés : papier, docu-médias, SMS...

Si les publications "papier" demeurent un outil important, d'autres supports seront valorisés comme, par exemple, les vidéos, les docu-médias,... Les supports numériques seront développés très fortement. Délivrer une information utile et ciblée : c'est l'objectif visé du Conseil général, en témoigne par exemple l'envoi de SMS d'informations sur les transports

scolaires aux 800 familles qui en ont fait la demande.

■ **La création d'événements et le soutien aux partenaires pour leurs opérations** : ces temps seront conformes à la mise en valeur des priorités définies par la collectivité : le service public, l'emploi et la cohésion sociale, l'éducation et la jeunesse, la ruralité et l'aménagement numérique. En ce qui concerne les événements départementaux, une attention particulière sera portée sur la ruralité, à la politique de la jeunesse, à l'inauguration du collège de Chatelaudren-Plouagat, à la Semaine du Développement Durable, à Europe au Château...

■ **La promotion économique et touristique** : Dans le domaine économique, cinq dimensions seront privilégiées, selon les orientations de Côtes d'Armor 2020 : l'économie turquoise, l'économie verte, l'économie des seniors, l'alimentation / santé et la mobilité. La présence du Département sera maintenue sur des temps de salons et d'actions de promotion en lien avec notamment Côtes d'Armor Développement.

La promotion touristique, régionale et nationale sera surtout axée sur la valorisation des "grands sites" en 2012.

Visitez le Conseil général toute l'année !

Le Département souhaite renforcer l'ouverture de l'institution en direction des Costarmoricains. Seul ou en groupe, il est désormais possible de **venir découvrir toute l'année l'hôtel du Département à Saint-Brieuc**. Et de visiter notamment trois lieux emblématiques : la salle des pas perdus, le bureau du Président du Conseil général et l'hémicycle. Renseignements et réservations : 02 96 62 62 16 ou visites@cg22.fr



cotesdarmor.fr : une nouvelle version à la pointe de l'interactivité

Le site du Conseil général datait de 2006. La mise en ligne de la nouvelle version, refondue en totalité, est opérationnelle depuis ce début d'année pour une interactivité renforcée avec les Costarmoricains : possibilité de recueillir leurs réactions, mise en ligne de débats, sous forme de chats ou de forums. Une offre enrichie de diaporamas, vidéos, documents audio, complète ce nouveau site.

La plateforme de e-administration permet désormais de rentrer en ligne certains dossiers (transports scolaires, aides aux étudiants...), et ce afin de faciliter les démarches administratives. Les e-services sont développés : rechercher des itinéraires de randonnées, un assistant maternel, un trajet scolaire, se renseigner sur les chantiers routiers de la semaine ou sur l'état quotidien du réseau routier en hiver, télécharger un formulaire d'aide du Département, les communiqués et dossiers de presse, visualiser les cartes interactives...



●●● Favoriser la citoyenneté... (suite)

Pour une vision durable de notre territoire

■ **Une orientation essentielle prise par le Département : le développement durable**, devenu l'un des critères qui conditionne de plus en plus les politiques départementales. Les principes : consolider encore les pratiques de développement durable au sein des directions du Conseil général, et donner la priorité aux projets valorisant la maîtrise d'énergie et le développement durable.

■ **Illustrations** : ciblage des politiques agricoles autour du développement durable (réorientation des productions, mesures agri environnementales, maîtrise de l'énergie...), encouragement au développement du tourisme durable (aide aux gîtes, à l'hébergement touristique collectif...), généralisation du papier recyclé pour les publications papier de la collectivité, amélioration

des conditions de travail en entreprises, réalisation de diagnostic énergétique pour les boulangeries, soutien aux Chambres de Métiers (ex. : Batipole)...

■ **A noter, en avril, la Semaine du Développement Durable, en avril**, sera l'occasion de donner une visibilité de l'engagement des acteurs de terrain du Conseil Général, qui s'engagent à faire des "Côtes d'Armor, un territoire durable". Enfin, soulignons l'élaboration cette année d'un second temps d'action de l'Agenda 21, établi pour la période 2012-2014.

L'exercice plein et entier de la démocratie territoriale

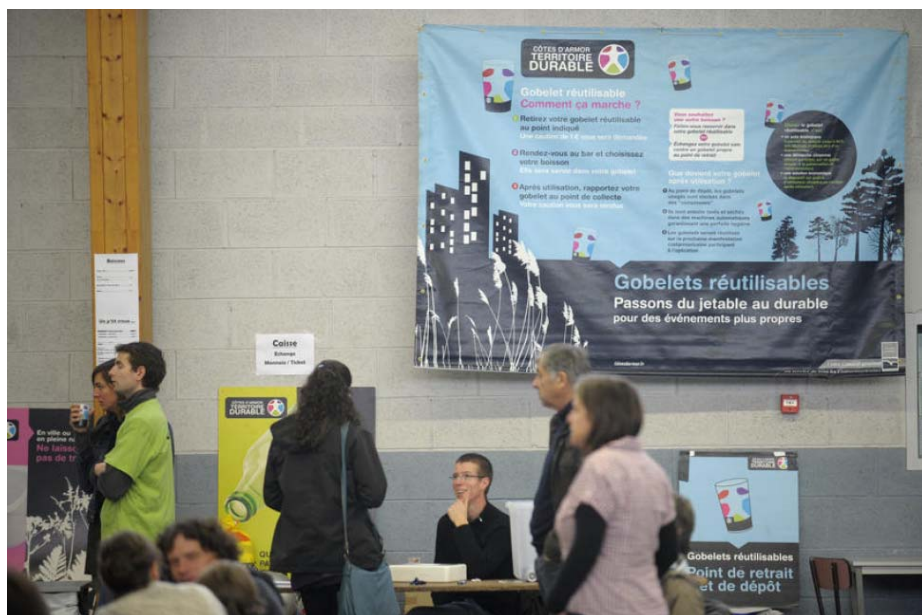
■ La vie de l'Assemblée départementale

Forte de 52 membres, l'Assemblée départementale est composée du Président, de 15 Vice-présidents et de 36 membres de la Commission Permanente. Leurs indemnités de fonction sont fixées au plafond autorisé par les textes. Etant indexé sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, leur montant inscrit au budget primitif pour 2012 est inchangé.

Aux indemnités s'ajoutent la part patronale des cotisations de retraite et de sécurité sociale, les frais de mission, de déplacement, qui représente globalement un montant de 2,13 M€, auxquels s'ajoutent les frais de formation, d'un montant équivalent à 2011, soit 100 000 €.

■ Le soutien à la démocratie locale.

Le Conseil Général apporte une aide directe aux syndicats par une enveloppe annuelle de subventions au fonctionnement des unions départementales des syndicats de salariés.



●●●

●● Favoriser la citoyenneté... (suite)

Un département riche de son ouverture à l'Europe et à l'international



Le groupe de lycéens de Gabès accueillis au Lycée Saint-Joseph de Lamballe dans le cadre d'une convention, témoigne sur la révolution qui a ébranlé leur pays de décembre 2010 à Février 2011, dans l'hémicycle du Conseil général, Saint-Brieuc, Mars 2011 © Thierry Jeandot

Qu'il s'agisse des politiques européennes ou de coopération décentralisée, le Département confirme son ouverture au monde et entend en faire un atout de développement et de citoyenneté. Les politiques consacrées à l'Europe et à l'International du Conseil général sont structurées par les coopérations décentralisées menées avec des territoires partenaires (Warmie et Mazurie en Pologne, Province de Liège en Belgique, Niger, Vietnam, Inde, Haïti, Tunisie), la diffusion d'informations en faveur de la solidarité internationale, et l'accompagnement de projets.

Le Conseil général entretient des liens avec deux territoires européens et avec cinq territoires du Sud. Cette année, les territoires partenaires de Haïti, du Niger, d'Inde et de Pologne mobiliseront particulièrement l'attention.

Haïti

2012 devrait marquer le début d'une collaboration importante avec ces deux pays. Le Conseil général appuiera l'intervention des pouvoirs locaux dans le développement de leur territoire et mettra en place un système d'assistance technique pour l'agriculture durable. Il continuera à coordonner un groupe des collectivités de l'Ouest.

Inde

En ce qui concerne l'Inde, notre expérience concernant la collecte et le traitement des déchets sera mise à disposition de la commune de Karaikal, dans les territoires de Pondichéry.

Niger

Cette coopération mobilisera des engagements financiers importants. Le Conseil général mènera des projets économiques structurants par la construction de briqueteries. Outre ces coopérations décentralisées, le Département poursuit cette année les actions suivantes :

- Animation du réseau GuidEurop
- Accompagnement des initiatives portées par le RESIA en terme de solidarité internationale
- Projets sur les financements européens

Annie Le Houérou

Présidente de la Commission des Solidarités et de la Famille

Comment se traduit la crise sociale en Côtes d'Armor?

Notre mission est d'être aux côtés des plus fragiles. Nos services sont très sollicités et en particulier les travailleurs sociaux qui exercent au sein des Maisons du Département. Le nombre d'allocataires RSA a fortement augmenté : ils sont aujourd'hui plus de 11 000 à bénéficier de ce dispositif dans les Côtes d'Armor. Par ailleurs, le Département met en place des aides directes aux plus démunis, aux agriculteurs en difficulté, des aides à la mobilité ou encore facilite l'accès à la santé. Le soutien financier aux familles en difficulté est de plus en plus sollicité pour répondre à des besoins alimentaires ou des impayés. Plus de 5000 familles et 9000 enfants ont ainsi été accompagnés par le Département en 2011.

En quoi et pourquoi le secteur de l'enfance va-t-il être impacté?

Nous consacrons 58 M€ par an à la prévention et à la protection de l'enfance, que nous assurons grâce à notre service de protection maternelle et infantile (composé de sages-femmes, médecins, puéricultrices...), au Centre départemental de l'Enfance et de la Famille (qui accueille et accompagne les enfants et adolescents en situation de risque) et à nos 600 assistants familiaux qui accueillent environ 1000 enfants "placés".

Au-delà de ces responsabilités légales, nous avons jusqu'à aujourd'hui mené une politique volontariste, en finançant de manière importante les structures d'accueil de la petite enfance (multi accueils, crèches, jardins d'enfants...). Chaque année une centaine de places supplémentaires sont créées dans le département. Malheureusement, l'état de nos finances va nous amener à nous désengager progressivement de cette politique non obligatoire.

Privilège t'on l'accueil en établissements ou le maintien à domicile des personnes âgées?

Nous voulons donner à chacun la possibilité de choisir son lieu de vie. Il se trouve que les personnes âgées souhaitent généralement rester le plus longtemps possible chez elles. Nous devons donc préserver les services d'accompagnement de proximité et permettre aux personnes d'être accueillies au moment opportun dans des établissements, là encore en proximité de son domicile.

Pour répondre au mieux aux besoins de la population, nous devons maintenir un dialogue constant avec nos partenaires (associations, établissements...). Ensemble, nous devons moderniser les modes d'organisation sur les territoires, rechercher les coopérations entre les établissements, regrouper les services à domicile... Il faut que les centres bourgs proposent des habitats adaptés à la perte d'autonomie pour maintenir du lien social. Par ailleurs, la place de la famille sera favorisée en apportant de l'aide, de la formation et des solutions de répit aux aidants, et la tarification de l'aide à domicile sera revue dans une approche plus globale de l'accompagnement de la personne en fonction de son besoin.

Quelle est en Côtes d'Armor l'évolution de nombre d'allocataires de la Prestation de Compensation du Handicap?

Créée en 2006, la PCH permet d'aider toute personne en situation de handicap à réaliser son choix de vie. Cette aide est attribuée par la Commission de Droits et de l'Autonomie placée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Le nombre d'allocataires a connu une forte progression ces deux dernières années, passant de 831 en 2009 à 1486 fin 2011. Cette évolution semble toutefois se stabiliser ces derniers mois. La PCH devait se substituer à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), mais le nombre d'allocataires reste élevé (881 en 2009, 813 fin 2011).



Comment le Conseil Général favorise-t-il l'insertion des bénéficiaires du RSA?

Notre objectif est de favoriser l'insertion par l'activité économique. Ce n'est pas toujours possible car les personnes sont plus ou moins éloignées de l'emploi, du fait parfois de problèmes de santé. Pour autant, nous travaillons en lien avec la Région et l'Etat pour apporter des formations et proposer des solutions d'adaptation à l'emploi, mais aussi en partenariat étroit avec la Cité des Métiers, la Chambre de Métiers, l'AFPA pour l'apprentissage ou encore Ohé Prométhée pour les personnes en situation de handicap.

Nous finançons 380 places dans les chantiers d'insertion, qui permettent aux personnes éloignées de l'emploi de s'adapter progressivement aux contraintes de l'organisation professionnelle. Nous soutenons aussi les associations intermédiaires et les entreprises d'insertion. Dans chaque Maison du Département, nos équipes emplois vont mettre en place en 2012 les pactes locaux d'insertion, permettant de mobiliser toutes les ressources du territoire pour favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA. A titre d'exemple, l'application de la clause d'insertion dans les marchés publics a permis de proposer 8 000 heures de travail en 2011 pour ce public ; nous demandons aux collectivités aidées dans le cadre des contrats de territoire d'appliquer cette clause.

Donner aux enfants les conditions de leur épanouissement 58 M€

Secteur phare des interventions départementales, la politique enfance et famille va au-delà de l'accueil et du suivi des tout-petits : formation et agrément de plus de 5 600 assistantes maternelles, information sur la planification familiale, suivi des modes d'accueil. Ces actions concernent essentiellement la prévention, la protection de l'enfance par l'aide matérielle, éducative aux familles et aux enfants en difficulté, avec un souci constant de proposer aux familles un service de proximité plus efficace.



L'île aux enfants au Gouray. 1ère maison des assistants maternels (c) Thierry Jeandot

Les grandes orientations en 2012 :

Les actions de prévention (7,10 M€)

Pour permettre aux familles ou aux groupes en difficultés, de restaurer leur autonomie, les actions engagées seront :

- **le soutien financier aux familles dans le besoin**, qui bénéficie à plus de 5000 familles et 9000 enfants chaque année
- **les aides aux jeunes en difficulté**, à travers notamment le soutien au Fonds d'Aide aux Jeunes destinés aux jeunes de 18 à 25 ans disposant de ressources très faibles, ou à travers la prévention des risques de rupture sociale des jeunes par le biais de l'accompagnement des six points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ), destinés aux jeunes rencontrant des difficultés (conflits

familiaux, mal être, conduites à risques...)

- **l'aide à la petite enfance** à travers principalement le soutien au réseau des assistantes maternelles
- **A noter en 2012** : Depuis plusieurs années le Conseil général s'est fortement mobilisé en faveur des structures d'accueil de la petite enfance. Résultat : une centaine de places en accueil collectif créée chaque année pour une capacité de 1648 places dans les 57 établissements d'accueil collectif. Le Conseil général prévoit désormais de laisser progressivement les communes prendre en charge l'accueil en structures petite enfance, qui relève de leur compétence, en se concentrant sur le réseau d'assistants maternels.

► Les chiffres

Plus de **5 000 familles** et **9 000 enfants** soutenues chaque année, sous la forme d'allocations diverses

Petite enfance : **57 établissements** d'accueils collectifs du jeune enfant avec une capacité de **1648 places**, **5374 assistantes maternelles agréées**

Montant mobilisé pour les actions de prévention (trouver ou restaurer l'autonomie de personnes, familles et/ou groupes en difficultés) : **7 106 400 €**

Le dispositif de protection de l'enfance totalise **1388 bénéficiaires**, dont **114 jeunes** majeurs accueillis soit en famille d'accueil soit en établissements éducatifs

Placement familial : **995 enfants accueillis** pour **613 assistants familiaux** fin 2011



●●● Donner aux enfants les conditions de leur épanouissement... (suite)

La prise en charge financière des techniciennes en Intervention Sociale et Familiale. 1,88 M €

Ces professionnelles sociales ont pour mission d'aider les familles en difficulté, en apportant une aide précieuse dans la gestion de leur quotidien ou de leur budget. Trois associations familiales assurent pour le Conseil général les prestations des techniciennes en Intervention Sociale et Familiale : l'ADMR, Domicile Action Saint-Brieuc et Domicile Action Trégor.

Les actions de protection de l'enfance
42,80 M €

■ **Près de 1 000 enfants en famille d'accueil.** Le placement familial de ce millier d'enfants est assuré par les 613 assistants familiaux employés par le Département. 60h de formation sont obligatoires avant de devenir famille d'accueil. Une nouvelle session de formation, assurée par le Conseil général, est prévue en 2012.

■ **Les établissements éducatifs.** Le niveau d'activité est resté stable dans les établissements l'année passée, avec l'accueil de 393 enfants fin 2011. Il s'accompagne cependant d'une forte augmentation du nombre de mineurs étrangers isolés accueillis au Service d'accueil des mineurs isolés demandeurs d'asile (SAMIDA).

■ **Suivi des mesures éducatives pour 1 500 enfants**

Près de 1 500 enfants ou jeunes bénéficient d'une mesure éducative à domicile, administrative ou judiciaire, exercée par les agents du Conseil général. Parmi eux, 114 jeunes majeurs sont accueillis soit en famille d'accueil, soit en établissements éducatifs.

Le Centre départemental de l'enfance et de la famille

Un rempart contre la maltraitance 6,24 M €

Le CDEF, c'est le pilier du dispositif de protection de l'enfance mis en place par le Conseil général. Il peut accueillir 195 enfants, âgés de 0 à 18 ans, en situation de risque dans leur famille. Si un juge, ou l'aide sociale à l'enfance considère qu'un enfant ou un adolescent est en danger ou maltraité dans sa famille, il contacte le CDEF.

En fonction de l'âge de l'enfant et de la protection dont il a besoin, il intègre, de jour ou en internat, l'un des 13 services du CDEF : par exemple à la pouponnière, on s'occupe d'enfants de 0 à 3 ans. Le lieu d'accueil "Tournesol", lui, reçoit les parents avec les enfants de 2 à 6 ans, lorsque ces familles sont confrontées à des difficultés relationnelles avec leurs enfants de moins de 6 ans confrontées à des difficultés relationnelles.

L'idée du CDEF, c'est que le centre soit un passage dans la vie de l'enfant : ensuite, soit il retourne chez ses parents, soit il est placé dans une famille d'accueil. La durée des séjours est très variable, de 1 jour à 5 ans ; 33% des accueils sont inférieurs à 6 mois et 55% inférieurs à 1 an, selon les statistiques de 2010. Pour s'occuper des 195 enfants, le centre emploie 140 personnes.

Situé rue Bagot à Saint-Brieuc



Rencontre du REAAP sur le thème des petits déjeuners équilibrés pour les enfants 2010 (c) Thierry Jeandot

Favoriser l'autonomie des Costarmoricains

142,37 M€

■ Une réforme de la dépendance tant attendue

Encore reportée, la réforme de la dépendance est nécessaire. Pour les Conseils généraux bien sûr, mais surtout pour les familles qui ont de plus en plus de mal à accompagner convenablement nos aînés.

■ Rendre possible le choix du lieu de vie

■ Favoriser un soutien à domicile de qualité

Aide à l'entourage, prestations adaptées, amélioration de l'habitat... L'incitation à la professionnalisation des services, tout particulièrement à domicile, a permis, aux personnes, malgré leur situation de dépendance, de vivre à domicile par choix. Les interventions en faveur de l'aide à domicile se répartit entre 64,30 M € pour le versement de l'Allocation personnalisée pour l'autonomie à domicile et en établissement (15 000 bénéficiaires) et 19 M € pour le versement de l'Allocation Compensatrice et Prestation de Compensation du Handicap (2 000 bénéficiaires)

■ Garantir l'accès à des structures adaptées

10 000 places en hébergement collectif pour les personnes âgées sont prévues sur les 185 établissements conçus pour l'accueil de personnes âgées. Sur ces 185 établissements, 55% ont une capacité inférieure à 60 places. Outre la dotation annuelle pour les établissements, l'attribution d'enveloppes complémentaires permettra aux établissements de disposer de moyens complémentaires selon les besoins. Les interventions en faveur de l'accompagnement en établissement se répartit entre le financement de l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées (16,64 M €) et le financement des établissements du secteur handicap (40,11 M €)

Fer de lance des interventions du Conseil général, les politiques du handicap et du vieillissement constituent une des missions principales de l'action publique : proche du terrain, à l'écoute des attentes, réactive, innovante. Valorisation des capacités, prévention et accompagnement de la perte d'indépendance, soin apporté à la préservation des liens familiaux : au total, une politique qui génère près de 6 500 emplois à temps plein, source de développement local et de lien social sur le territoire. Services sociaux, travailleurs sociaux, associations sont présents sur le terrain pour assurer la qualité des services.



■ Associer la famille et prendre en compte l'environnement

■ Des dispositifs pour prévenir l'épuisement des proches et libérer la parole

Parce que le rôle et la place qu'occupe la famille dans l'accompagnement d'une personne âgée ou en situation de handicap à domicile est fondamental, les proches et aidants sont de plus en plus soutenus : mise en place de "bistrot mémoire" en direction des proches de personnes atteintes d'Alzheimer, expérimentation d'un accueil de jour itinérant en milieu rural, dispositif de proximité permettant aux proches aidants des personnes atteintes

Les chiffres

15 000 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

2 000 bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

9 CLIC en Côtes d'Armor

800 appels à la MDPH par semaine

6 000 personnes ont fait appel aux 9 CLIC en 2011

...

●●● Favoriser l'autonomie des Costarmoricains... (suite)

d'Alzheimer de trouver réponses et soutien.

Deux outils exemplaires : les CLIC et la MDPH

■ **La MDPH**

La Maison départementale des personnes handicapées a ouvert ses portes en 2006. Les divers services qu'elle regroupe (administration, insertion, médico-social) constituent un guichet unique chargé de l'accueil, de l'information, de l'accompagnement et du conseil des personnes handicapées et de leur

famille. Soutenu en 2012 par un budget de **1,37 M€**, ce lieu, équipé pour l'accueil de toutes les formes de handicaps, constitue le **point de convergence de tous les acteurs, institutions, associations**. Forte de ces **800 appels par semaine**, cette structure aide les personnes handicapées et leur famille à élaborer un projet de vie.

■ **Les CLIC, premières portes d'entrée pour bien vieillir**

Plus de 6000 personnes ont fait appel aux 9 Clic en 2011. Les Centres Locaux

d'Information et de Coordination, créés à l'initiative du Conseil général, sont des lieux d'information, d'orientation et d'écoute sur tous les problèmes liés au vieillissement. Pour que les personnes âgées et leur entourage trouvent leur chemin dans le dédale des démarches, les CLIC centralisent les informations. Un guichet unique face à la multitude d'acteurs et de prestations qui existent dans le département.



Réunion mensuelle à la MDPH © Thierry Jeandot

Etre au côté des plus fragiles 48,24 M€

Le Conseil général a une compétence importante en matière de lutte contre la pauvreté et d'aide à l'insertion des personnes les plus en difficulté. Son action passe par la mobilisation de plusieurs dispositifs : Revenu de Solidarité Active, aides financières, actions d'accompagnement, soutien à la mobilité et actions en faveur de la santé.

Le Revenu de Solidarité Active

Depuis le 1er juin 2009, le revenu de Solidarité Active (RSA) remplace notamment le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation Parent Isolé (API). Il constitue un revenu minimum, pour ceux qui ne travaillent pas (R.S.A. « socle »), ou un complément de revenu, pour ceux qui travaillent mais dont le salaire n'est pas suffisant pour avoir « des moyens convenables d'existence » (R.S.A. « activité »). Le RSA concerne près de 11 200 bénéficiaires dans les Côtes d'Armor. 45 millions d'euros sont inscrits au budget 2012 au titre de l'allocation RSA versée par le Conseil général.



Parmi les allocataires du rSa, 94,70 % des allocataires relèvent du régime général et 5,30% du régime agricole. 2011 a connu une légère baisse des nouvelles demandes d'ouverture de droit des entrepreneurs travailleurs indépendants (643 demandes en 2010 contre 577 en 2011), mais compensé par une hausse des auto entrepreneurs: 242 en 2010 contre 333 en 2011. Un constat : l'augmentation significative de la tranche d'âge inférieure à 25 ans (67 ménages bénéficient du RSA jeunes). 355 sont des jeunes ménages avec enfants.

L'Accompagnement Social Personnalisé

La mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP), exercée sous la responsabilité du Conseil général, s'adresse aux personnes que la mauvaise gestion de leurs prestations sociales met en danger. Elle prévoit un accompagnement social et budgétaire. En cas d'échec, une demande de mesure judiciaire peut alors être sollicitée. Le budget 2012 intègre les moyens propres à mettre en oeuvre cette prestation.

Les Aides Financières

Le Fonds d'aide aux plus démunis permet de soutenir de jeunes adultes, des personnes isolées et des familles afin qu'ils puissent faire face aux dépenses relatives notamment au logement, et à l'énergie. Des aides sociales sont versées aux agriculteurs les plus en difficulté. En 2011, 28 aides directes exceptionnelles ont été

Les chiffres

Près de **11 200** bénéficiaires du RSA dans les Côtes d'Armor

2 120 demandes d'aides individuelles attribuées par le Conseil général, dans le cadre du fonds destiné aux aides individuelles en direction des plus démunis

28 aides directes exceptionnelles accordées à des agriculteurs en difficultés, pour un montant global de 111 500€, en 2011,

attribuées pour un montant global de 111 500 €.

L'aide à la mobilité

Le Conseil général a mis en place, depuis plusieurs années un dispositif d'aide à la mobilité pour les personnes, sous forme d'aides directes ou versées à des structures. Ces aides ont pour vocation de lutter contre l'exclusion et l'isolement des personnes aux revenus modestes, fragilisées par des difficultés de déplacement.

La Santé

L'accès à la santé peut être rendu très difficile pour les personnes en situation d'exclusion. Des actions collectives sont donc développées dans ce domaine afin d'en prévenir les risques. Ainsi depuis deux ans, le Département a participé au financement d'actions de prévention en matière de santé (exposition sur le suicide intitulée "mords-tu la vie", projet de santé en image, colloque sur "comment favoriser le mieux être des jeunes", sur "la prévention des chutes chez les personnes âgées"...). Des actions collectives sont réalisées également pour lutter contre la perte du lien social et pour accompagner les personnes vers l'autonomie.

Monique Le Clézio

Présidente de la Commission du développement local,
de l'emploi, et de l'innovation

Quelle est la situation de l'emploi en Côtes d'Armor ?

Notre département n'est malheureusement pas épargné par la crise financière, économique et sociale qui a éclaté en 2008. Même si le taux de chômage reste plus limité en Côtes d'Armor qu'au niveau national, nous avons enregistré ces dernières années une augmentation sensible du nombre demandeurs d'emplois, qui sont aujourd'hui 36 000. Ce sont autant de familles plongées dans l'incertitude et l'inquiétude.

Bien que l'emploi ne fasse pas partie de ses compétences, comment le Département lutte-t-il contre le chômage ?

Tout d'abord, le Conseil général emploie lui-même 3 300 agents. Ensuite, l'ensemble des moyens mis à disposition par le Conseil général pour nos politiques de solidarité génère 7 500 emplois sur le département. Le Conseil général cofinance aussi 400 emplois dans le milieu associatif. Cela signifie qu'au total, plus de 12 500 emplois dépendent directement de la collectivité départementale.

D'autre part, le Département soutient les entreprises, et donc l'emploi, à travers des dispositifs comme "Créarmor", ou à travers ses investissements, qui représentent environ 100 millions d'euros par an. Ceux-ci portent actuellement principalement sur les collèges, la rocade briochine et l'Internet à haut débit.

Quelles sont les actions de la collectivité départementale pour aider l'agriculture et les agriculteurs à surmonter les crises à répétition ?

Les Départements n'ont pas de compétences obligatoires en matière d'agriculture, domaine qui est de la responsabilité principale de l'Union européenne et des Etats. Mais étant

donné l'importance de cette activité économique pour notre département, le Conseil général y consacre un budget important.

Depuis quelques années, la quasi-totalité des aides agricoles octroyées par le Département sont ciblées sur ceux qui en ont le plus besoin (les jeunes agriculteurs, les exploitations en difficulté, de taille modeste...) et conditionnées au respect des démarches de qualité et de développement durable.

Le Département offre des aides à l'installation en agriculture (la succession des agriculteurs partant en retraite est en effet un enjeu très important pour notre département) ainsi que des aides aux agriculteurs en difficulté. Par ailleurs, plus de 300 exploitants agricoles bénéficient du RSA dans notre département – chiffre en augmentation.

En 2009, le Conseil général a souhaité modifier sa politique d'aide aux projets des collectivités locales en mettant en place des contrats de territoire. Comment les communes et leurs groupements se sont-ils appropriés ce nouveau dispositif ? Où en est-on de la consommation de l'enveloppe de 50 M€ pour la période 2010-2015 ?

Le Département accompagne les communes et les communautés de communes dans leurs projets. Depuis quelques années, en effet, de nouveaux dispositifs d'accompagnement des projets communaux et intercommunaux ont été mis en place : la dotation de solidarité communale (à destination des petites communes) et les contrats de territoires, élaborés à l'échelle des communautés de communes ou d'agglomération. Ces contrats supposent que les élus locaux



définissent, ensemble, une stratégie pour leur territoire.

Après un premier temps d'adaptation et, disons-le, d'interrogation chez nos partenaires, cette nouvelle politique a finalement été comprise et bien acceptée. Aujourd'hui, la consommation de l'enveloppe (d'un montant total de 50 M€ sur la période 2010-2015) est tout à fait correcte.

L'économie sociale et solidaire est une des priorités du Conseil général. Quelle est l'importance et l'utilité de ce secteur pour les Côtes d'Armor et les Costarmoricains ?

L'économie sociale et solidaire est constituée de structures, dont la recherche du profit n'est pas un objectif. Il s'agit de coopératives, de mutuelles, de SCOP (sociétés coopératives ouvrières de production), de SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) et d'associations. Sur 217 000 emplois recensés dans les Côtes d'Armor, 27 000 font partie de ce secteur (soit 12,5 % de l'ensemble), ce qui représente une masse salariale de 630 millions d'euros par an.

Pour cette raison, et parce que ce secteur apporte énormément en terme de services et de qualité de vie à notre population, le Conseil général entend continuer de lui apporter un soutien important.

Accompagner les filières économiques des Côtes d'Armor 8,5 M€

Développer le commerce et l'artisanat

Avec ses 9 701 entreprises et ses 20 000 salariés (chiffre septembre 2011), le commerce et l'artisanat constituent l'un des principaux secteurs d'activité des Côtes d'Armor, malgré la perte en 2011 de 15 % de ces emplois en raison de la crise. En 2012, le Conseil général accompagne le développement des entreprises artisanales et commerciales à travers plusieurs actions, et porte une attention toute particulière aux jeunes qui s'orientent vers les métiers de l'artisanat :

- **actions ciblées en direction des jeunes** qui souhaitent s'orienter vers les secteurs de l'artisanat et du commerce, à travers l'accompagnement financier des travaux de restructuration du Pôle formation "mécanique véhicules industriels" du campus d'Aucalec et du Centre de Formation des Apprentis situé sur Ploufragan.

- **aide à la revitalisation des bourgs**, à travers le soutien au FIDDAC (Fonds d'Intervention Départemental pour le Développement de l'Artisanat et du Commerce), dispositif destiné à revitaliser les bourgs ruraux, qui s'adresse aux entreprises indépendantes de 15 salariés au maximum situées dans les communes de moins de 3 500 habitants.

- **accompagnement ou développement** à travers la nouvelle ODECSA (Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat), dispositif régional est mis en œuvre pour une durée de trois ans au niveau des Pays sur la base du volontariat.

- **soutien aux structures d'animation économique** dans les secteurs du commerce et de l'artisanat, et notamment à la Chambre des Métiers, qui a renforcé ses actions en 2011 sur la reprise d'entreprises et l'accompagnement des créateurs.

Soutenir les entreprises

Depuis 1980, le dispositif départemental en faveur des entreprises s'adapte en permanence à l'évolution rapide de l'économie. Cette année, le Département cible ses aides sur les petites entreprises (TPE, PME,

Sur les 10 dernières années, le taux de croissance démographique du département a été de 0,8% par an. Un rythme qui promet de rester soutenu les décennies à venir, et qui nécessitera une économie forte et structurée. Les 3 354 créations d'entreprises dénombrées en 2011 en Côtes d'Armor témoignent d'une vitalité d'entreprendre très forte. Les secteurs de prédilection ? L'agriculture et les industries agro alimentaires, le tourisme, l'artisanat, le commerce et les services. L'enjeu : agir collectivement pour conserver et dynamiser ces secteurs économiques.



micro-entreprises) et met l'accent sur la création d'emplois. Avec Créarmor, Proarmor et Innovarmor, le Conseil général soutient plus de 150 projets. Un véritable coup de pouce aux repreneurs et créateurs d'entreprises. Soucieux de maintenir l'emploi de qualité, le Département intervient également en faveur de l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'auprès d'entreprises en difficulté.

- **Optimiser l'économie touristique** 2ème secteur économique après l'agriculture, le développement touristique retient toute l'attention du Département. Un atout économique de premier plan, fort de 760 M€ de

Les chiffres

Depuis 2001, **668 projets** pour **619 entreprises** d'artisanat et commerce ont bénéficié de 4 M€.

En 2011, **28 projets** ont bénéficié des aides aux équipements touristiques

La filière tourisme représente le **2ème secteur économique**, avec 760 M€ de consommation touristique

Côtes d'Armor, **1er département agricole** de Bretagne pour les installations agricoles

L'artisanat Costarmoricain compte **9 701 entreprises** et emploie près de **20 000 salariés**

●●● Accompagner les filières économiques des Côtes d'Armor... (suite)

consommation touristique et plus de 11 000 emplois directs en haute saison. Le nouveau **Plan Départemental du Tourisme**, adopté en 2011, s'articule autour de **5 enjeux** : l'attractivité en valorisant l'identité des Côtes d'Armor ; l'accessibilité aux transports et à Internet ; la qualité de l'offre et de l'environnement ; la solidarité : information sur les aides au départ en vacances, accessibilité des personnes handicapées... ; l'efficacité, en repositionnant le rôle des différents acteurs touristiques. A la lumière de ces enjeux, le Conseil général, pour 2012 :

- **développe les aides aux équipements touristiques** (soumises à des conditions de développement durable) consacrées à la création et à l'amélioration des hôtels, gîtes ou meublés, chambres d'hôtes, gîtes d'étapes, équipements de loisirs, restaurants, campings.
- **poursuit ses dotations** en faveur des contrats de station
- **soutien des structures touristiques** : Zooparc de Trégomeur, Planétarium et Forum de Trégastel, Syndicat Mixte Planétarium Bretagne...
- **soutient Côtes d'Armor Tourisme** à hauteur de 1,4 M€ pour développer l'animation et la promotion touristique. En 2012, l'accent est mis sur la communication autour des sites
- **encourage la promotion du développement local** des Côtes d'Armor (0,4 M€)
- **soutient les structures d'animation touristique** comme la FDOTSI ou les associations contribuant au développement de l'activité touristique. Sont concernées notamment l'Association des petites cités de caractère, la Fête de la Coquille Saint-Jacques à Saint-Quay Portrieux, ou encore l'Union des Villes d'Art et d'Histoire.

Une agriculture à présent orientée vers le développement durable

1^{ère} filière économique du département, l'agriculture concerne 8% de la population active, plaçant les Côtes d'Armor, et ses 60% du territoire couverts par les surfaces agricoles, en tête de peloton des départements agricoles. Le conseil général soutient depuis de nombreuses années ce secteur dans ses mutations. Une orientation qui se confirme cette année: l'intérêt porté au développement durable pour l'attribution des aides.

■ Favoriser l'installation en agriculture

Les Côtes d'Armor arrivent en 5^{ème} position au niveau national en nombre d'installation. Le Conseil général y concourt par ses aides à l'installation à l'agriculture. Des tendances se dégagent : installation de plus en plus tardive, niveau d'études plus élevé et origine non agricole plus fréquente (21% des personnes installées), augmentation du nombre de projets en production diversifiée, développement de projets à forte valeur ajoutée (agriculture biologique, transformation et vente à la ferme, accueil), qui représentent 20% des projets agréés.

Le Conseil général continue d'apporter son soutien à l'installation en proposant des aides directes aux agriculteurs, un soutien aux organismes agricoles, ou un dispositif de prêts d'honneur ciblé sur les projets d'installation en diversification ou dans des conditions financières difficiles. En 2011, 28 prêts d'honneur ont été accordés.

■ Encourager les productions à s'orienter vers une agriculture durable

Le Département souhaite encourager les agriculteurs à tendre vers une agriculture durable. Pour cela, il met en place un dispositif d'aide ciblé (lire par ailleurs)

■ **Par ailleurs le Département poursuit sa lutte contre les pollutions d'origine agricole**, en s'impliquant dans la mise en conformité environnementale des exploitations agricoles. Deux dispositifs : les aides aux exploitations agricoles et les programmes de bassin versant (0,9 M€). Par ailleurs, le Conseil général met en œuvre en 2012 trois chantiers : aménagement foncier sur la Lieue de Grève, production de porc sur litière et aménagement foncier adapté sur Hénon et Saint-Carreuc.

Exploitations agricoles Les Côtes d'Armor 1^{er} département agricole breton

Les Côtes d'Armor totalisent plus de **9 500 exploitations agricoles**, ce qui la place en 5^{ème} position au niveau national en nombre d'installation.

Chaque année, de nouveaux agriculteurs souhaitent s'installer pour développer leur exploitation.

Des tendances se dégagent : une installation de plus en plus tardive, un niveau d'études plus élevé et une origine non agricole plus fréquente (21% des personnes installées), une augmentation du nombre de projets en production diversifiée, le développement de projets à forte valeur ajoutée (agriculture biologique, transformation et vente à la ferme, accueil), qui représentent 20% des projets agréés.

Le Conseil général continue d'apporter son soutien à l'installation en proposant des **aides directes aux agriculteurs**, un **soutien aux organismes agricoles**, ou un dispositif de prêts d'honneur ciblé sur les projets d'installation en diversification ou dans des conditions financières difficiles. L'aide à l'installation versée aux agriculteurs est équivalente à 50% du coût de l'étude, voire 75% pour des projets ayant une démarche en dignes officiels de qualité. Fin 2011, ce sont **11 nouveaux candidats à l'installation qui ont été aidés**, à hauteur de 12 010 €.

En 2011, **28 prêts d'honneur** ont été accordés.

Se mobiliser pour l'emploi et l'insertion en Côtes d'Armor 10,4 M€

Les structures économiques et touristiques favorisant la création d'emploi

Avec le concours de Côtes d'Armor Développement et Côtes d'Armor Tourisme, le Conseil général construit l'environnement favorable au développement des projets économiques et touristiques, créateurs d'emplois. Ce début d'année est marqué par un rapprochement immobilier entre Côtes d'Armor Développement (17 emplois) et Côtes d'Armor Tourisme (27 emplois), première marche d'un projet de fusion en cours de réflexion.

Politique départementale en faveur de l'emploi

Le Conseil général porte un engagement très fort en faveur des emplois associatifs. En fin d'année 2011, le Conseil général aura financé **371 emplois associatifs**

départementaux ou locaux, auprès de 276 associations, ce qui représente un engagement annuel de 3,085 M€ soit plus de **13 M€** depuis 2007.

Il maintient son soutien aux partenaires institutionnels, en participant au **fonctionnement des cinq Missions Locales des Côtes d'Armor** et des trois Maisons de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Insertion par l'activité économique

Soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Outils privilégiés de l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du rSa, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont soutenues par le Département qui finance 380 places en ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), et 36 place en entreprises d'insertion (EI) / 36 places.

Les Equipes Emploi

La fin du marché avec les trois prestataires à qui sont confiés l'accompagnement renforcé vers des bénéficiaires du RSA prend fin en mars.

Le Conseil général, qui ne peut pas seul, par ses moyens, pallier les carences de la politique économique nationale pour faire face à la crise, agit, à son niveau en faveur de l'emploi depuis de longues années. Une mobilisation qui se traduit également par une conviction : l'économie doit d'abord être au service de l'homme. Retour sur les nombreuses actions menées par le Département en faveur de l'emploi, de l'Insertion par l'activité économique et de la Formation professionnelle.



Entreprise d'insertion Retrilog (c) Thierry Jeandot

Compte tenu de l'efficacité de ce dispositif, le Conseil général renouvellera le marché. En 2011, le dispositif a été élargi aux bénéficiaires du rSa depuis plus de 18 mois. Les résultats sur un total 192 personnes suivies de puis le 15 mars 2010 : 10 personnes en CDI, 9 personnes en CDD de plus de 6 mois, 114 en CDD de moins de 6 mois, 12 entrées en formation, 12 abandons.

Accompagner les entrepreneurs individuels en ciblant les personnes défavorisées

Deux priorités : l'aide aux créateurs de micro-entreprises, attribuées aux bénéficiaires des minima sociaux ou demandeurs d'emploi de plus de 50 ans ; le maintien du soutien aux structures d'accompagnement des porteurs de projets (et notamment les projets de micro-entreprises des personnes allocataires de minima sociaux).

Insertion sociale dans le cadre du dispositif RSA

Il appartient au Département de mettre en œuvre le dispositif RSA. Compte tenu de la dégradation du contexte socio-économique, les allocataires rencontrent des difficultés dans leur démarche professionnelle. Dans le cadre de ce dispositif, le Département passe un certain nombre de convention, avec notamment :

- ITINERANCE, en faveur des voyageurs domiciliés sur notre département
- ADALEA, en faveur des allocataires en situation de grande précarité sur l'agglomération de Saint-brieuc
- La Mutualité Sociale Agricole d'Armorique, pour le suivi des allocataires exploitants agricoles
- L'Agence Régionale de Santé

Formation Tout au Long de la Vie

Appui à la Cité des Métiers, outil d'informations précieux en terme de reconversion, d'emploi...

Innover pour un Département adapté aux enjeux du XXIème siècle 9,5 M€

Relever les défis pour l'avenir, c'est accompagner l'émergence de dynamiques autour des pôles de compétitivité initiés et soutenus par le Conseil général. Fortement investies dans l'émergence de nouveaux secteurs d'activités, les Côtes d'Armor souhaitent renforcer l'attractivité des technopoles costarmoricaines et encourager les initiatives innovantes.

Le LDA

Au coeur du premier bassin agroalimentaire français, le LDA22, service du Conseil général, figure dans son domaine parmi les laboratoires les plus importants d'Europe. 2012 sera marqué par des dossiers importants pour le LDA : réponse à l'appel d'offres de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour les prestations de prélèvements et d'analyses des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux de loisirs ; proposition de nouvelles prestations de contrôle rapide des eaux de baignade ; projets d'aménagement de locaux pour la chromatographie et les autovaccins, qui conduira le LDA à renforcer son expertise dans ces domaines

La recherche et le développement en agriculture (2,60 M€)

Les filières d'élevage en Côtes d'Armor disposent d'un niveau sanitaires les plus élevés. La raison : une agence à la pointe dans le domaine de la sécurité alimentaire. Cette agence, c'est l'ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), à laquelle le Conseil général apporte un soutien important, à hauteur de 1,1M€. Une agence spécialisée notamment dans la recherche en santé animale et en sécurité sanitaire des aliments.

Le développement agricole est également encouragé, à travers le soutien aux structures qui s'attachent au développement biologique et durable de l'agriculture, au suivi technique en élevage ou encore aux actions sanitaires...

Les filières industrielles : soutien aux pôles de recherche et d'innovation

Un effort accru est porté depuis 2011 pour favoriser le développement des pôles de recherche et d'innovation. L'objectif : se donner les moyens d'un département à la pointe de la technologie et de l'innovation. A ce titre, le Conseil général entend maintenir sa contribution aux 8 structures de transfert de technologie ou d'animation technique :

Technopoles	Agence de Développement Industriel du Trégor (ADIT)
	Association Zoopôle Développement
CRIT	MEITO
	Pôle CRISTAL
Centres de transfert de l'innovation	CEVA
	PHOTONICS BRETAGNE
	ID Composites
	Prodiabio

Les ITS (Systèmes de Transports Intelligents)

L'ambition : **affirmer la place des Côtes d'Armor comme terre d'expérimentation de premier plan** en matière de Systèmes de Transports Intelligents (ITS). C'est pourquoi, à l'heure où les transports et la mobilité deviennent un enjeu central de notre société, le Département reconduit son soutien à l'association ITS.

Les chantiers de 2012

Le campus des ITS à Ploufragan entre dans sa phase de construction, pour une ouverture prévue début 2014.

En 2012, ITS Bretagne prévoit d'orienter ses actions sur la formation sur la billettique et les systèmes d'information multimodale, et sur le **déploiement des systèmes de billettique** (notamment l'expérimentation sur la billettique menée avec Veolia).



Le Laboratoire Départemental d'Analyse Un des laboratoires les plus importants d'Europe

Le Laboratoire public d'analyses des Côtes d'Armor a pour vocation de répondre aux besoins publics et privés en matière d'analyses selon trois axes directeurs :

- La santé animale (45% de son activité)
- La sécurité alimentaire (20%)
- La qualité de l'environnement (30%)

Le LDA, c'est 225 spécialistes sur 6000 m² de laboratoires qui contribuent activement à garantir la sécurité sanitaire de notre alimentation et à protéger notre environnement. Il aide également les entreprises agroalimentaires à maîtriser la qualité de leur production.

Pour davantage de mutualisation et de coopération entre LDA bretons et faire face à la concurrence, l'association Laboratoires Publics de l'Ouest Associés (LPOA), qui rassemble les LDA 22, 29, 35 et 44, a été créée en 2010.

●●● Accompagner les filières économiques des Côtes d'Armor... (suite)

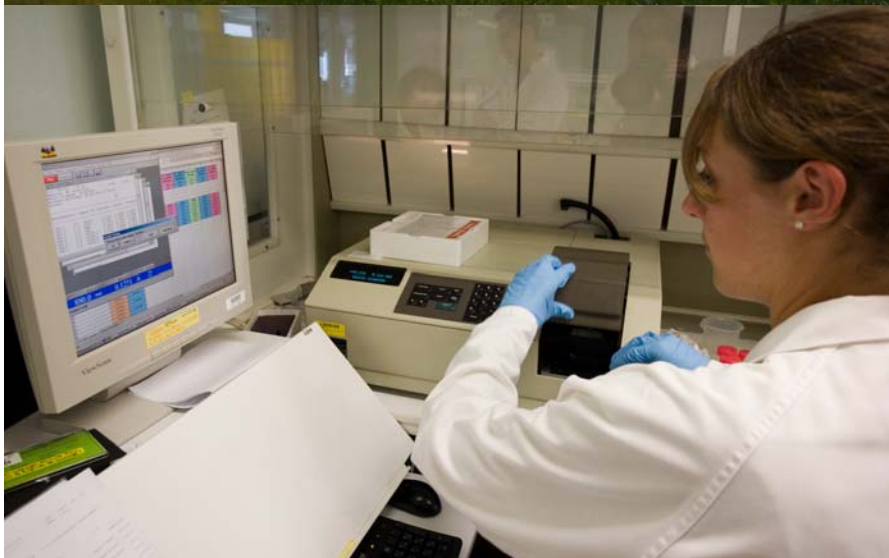
ITS Bretagne va apporter cette année son expertise au Conseil général dans trois domaines :

- **La logistique urbaine** : diversification des entreprises de transport, création de nouveaux services autour de la livraison en ville (par vélo, petits véhicules électriques, etc)
- **Les systèmes d'information aux usagers des transports** : possibilité sur une même carte de bénéficier de services multi-usages (carte de transports, mais aussi carte d'étudiant, de piscine, de cantine,...)
- **La mobilité des séniors** : comment améliorer l'offre de transports à la demande et créer de nouveaux services de proximité,

L'enseignement supérieur

Le Département n'a pas d'obligation en matière d'enseignement supérieur. Cependant, le Conseil général entend rester un acteur important du développement de l'enseignement supérieur en Côtes d'Armor. La présence d'étudiants produit des effets d'entraînement positifs sur l'insertion professionnelle des jeunes, sur la vie culturelle et associative, et sur le développement. Outre les subventions aux associations d'animation de la vie étudiante, le Département finance :

- Campus de Saint-Brieuc : reconduction de la subvention de fonctionnement en faveur du Syndicat de Gestion du Pôle Universitaire de Saint-Brieuc (SGPU) pour la poursuite de l'aménagement du campus Mazier.
- Campus de Lannion : soutien au CODESUP (**Comité de développement de l'Enseignement Supérieur de Lannion**) pour des travaux cette année de modernisation des résidences universitaires, de réalisation d'espaces de vie étudiantes...



De haut en bas : le véhipole, le technopole (Ploufragan), le LDA 22 © Thierry Jeandot

Valoriser notre patrimoine naturel, facteur d'identité et d'attractivité 5 M€

Avec ses 370 kilomètres de rivages et un arrière pays aux aspects très variés, les Côtes-d'Armor disposent d'un capital naturel exceptionnel. Des atouts qu'il convient de préserver et de valoriser. Une cinquantaine de sites naturels sensibles, 1 3.370 km de chemins de promenade et randonnée... Des atouts majeurs, facteurs d'attractivité du département. Afin de préserver ce patrimoine naturel, le Conseil général mène depuis de nombreuses années une politique active dans les domaines de la reconquête et de la préservation des milieux naturels.



Interventions en faveur du bocage et la gestion des milieux aquatiques (0,64 M€)

Caractéristique du paysage costarmoricain, le bocage garantit le maintien de la biodiversité, favorise la circulation des espèces, contribue à la préservation de la qualité de l'eau, et est également une source d'énergie renouvelable. A ce titre, le Conseil général poursuivra sa politique ambitieuse de reconstitution et valorisation du bocage (bois énergie), à travers le soutien au programme régional Breizh Bocage. Le Conseil général soutient la restauration des milieux aquatiques, à travers le financement de l'enveloppe destinée aux contrats de territoire. Les milieux aquatiques sont tenus légalement à faire état d'un bon état écologique.

Interventions en faveur de la forêt, filière bois et bois énergie (1,03 M€)

Le Conseil général développe depuis très longtemps une politique forte en faveur de l'arbre, de la forêt et de la filière bois. Un engagement reconnu qui se traduit par des aides financières, des moyens techniques et des partenariats établis avec les différentes structures de la filière forêt-bois, ainsi que par la

gestion durable des massifs boisés départementaux.

Les principales orientations en 2012 :

- **soutien à la filière bois** (à travers l'appui par exemple à l'association ABI BOIS qui permet d'activer la compétitivité des activités de transformation du bois breton). Plus généralement, le Département souhaite inscrire la filière bois au cœur de projets de rénovation thermique d'envergure.

- **des aménagements dans les forêts départementales** : élaboration du plan d'aménagement forestier et conception des structures d'accueil du public Forêt d'Avaugour Bois Meur ; réalisation des équipements pédagogiques sur le Massif de Beffou, en lien avec la Maison Nature du Centre Forêt Bocage de la Chapelle Neuve.

- **encouragement au développement des chaufferies bois**, à travers le soutien au plan Bois Energie Bretagne, en partenariat avec l'Ademe, la Région Bretagne et les Départements bretons.

Interventions en faveur de la politique espaces naturels sensibles (1,32 M€)

Le Cap d'Erquy, la Rigourdaïne, la vallée du Moulin de la Mer, le Marais du Trestel... autant d'Espaces Naturels

Les chiffres

2300 hectares d'espaces boisés départementaux dans le Département

Plus de **8 000 Kilomètres** « d'infrastructures vertes » (réseau d'itinéraires qu'ils soient pédestres, équestres ou cyclistes)

La randonnée est le **premier loisir des français**

Dans le cadre du développement de la pratique du VTT, **5 stations VTT** ont d'ores et déjà été créées

En 2011 plus de **400 ha** ont été acquis au titre des Espaces Naturels Sensibles (carrières du Quiou, les landes du Kerlouët...)



●●● Valoriser notre patrimoine naturel, facteur d'identité et d'attractivité... (suite)

Sensibles que le Département protège durablement depuis 30 ans. Une **cinquantaine de lieux magiques** qui sont à la fois source de vie et d'éducation à la nature. Pour les entretenir, **priorité aux entreprises d'insertion**, qui privilégient des méthodes respectueuses de l'environnement, comme l'absence de produits phytosanitaires, les pâturages équin et ovin...)

Au total, **plus de 1 800 hectares** qui permettent de protéger un front de mer de 70 kilomètres environ et nos principaux sites de l'intérieur. De **nouvelles acquisitions sont prévues en 2012**, autour du Blavet, du Corong, mais également de la pointe de la Houssaye à Erquy et les terrains limitrophes de l'abbaye de Bons Repos.

■ **Les 6 Maisons nature du département**, considérées comme des structures départementales, sont de vraies fenêtres sur des environnements variés, avec pour vocation la mise en valeur et la protection du milieu naturel et patrimonial des Côtes d'Armor. Lieux emblématiques de l'éco-citoyenneté et de l'éducation à la nature, elles sensibilisent toute l'année le public et notamment les touristes et les scolaires à l'environnement naturel. De la Baie de Saint-Brieuc au Bois d'Avaugour, du Léguer à la vallée de la Rance, les six Maisons Nature offrent un large panel de territoires à découvrir. Au printemps 2012, le Centre Forêt Bocage (lire par ailleurs) et la Maison des Faluns ouvriront de

nouveaux leurs portes après des travaux de réhabilitation.

■ **Soutien aux associations de protection de la nature** : Le Conseil Général appuie les associations qui mènent des actions environnementales significatives au niveau départemental. Ces associations sont également soutenues au titre de notre politique d'aide aux emplois associatifs.

■ **Favoriser la découverte de notre patrimoine par les activités de nature (1,69 M€)**

Avec plus de 8 000 kilomètres "d'infrastructures vertes", les Côtes d'Armor bénéficient d'un magnifique réseau d'itinéraires pédestres, équestres ou de vélo. Source d'attractivité touristique, la randonnée participe au développement de l'économie costarmoricaine.

■ **La randonnée, 1^{er} loisir**

Le Département bénéficie aujourd'hui d'un réseau considérable de sentiers aménagés et balisés, entretenus par les collectivités locales et les associations locales. La priorité aujourd'hui : en améliorer la qualité et les valoriser. En 2012, le Département se concentrera notamment sur les axes suivants : terminer les principaux aménagements sur la rigole d'Hilvern, restaurer les 10 km d'ancienne voie ferrée qui traverse Treffin, Trébrivan et Maël-Carhaix pour mettre en circulation la voie verte Saint-Méen-Carhaix, aide aux

associations qui oeuvrent à l'entretien des sentiers de randonnée.

■ **Les Côtes d'Armor, une destination vélo**

Le Schéma Véloroute Voies Vertes Départemental s'inscrit dans un programme national et européen de développement d'itinéraires cyclables. Objectif : développer un tourisme familial et itinérant. 341 km d'itinéraires sont aujourd'hui praticables, sur les 540 km prévus au schéma ainsi répartis : 222 km en Voies Vertes et 119 km en voirie partagée. En 2012, la priorité sera donnée au tracé de la "vélo route Littorale", afin de pouvoir mettre en service cet itinéraire avant l'été 2013 dans le cadre du projet européen INTER-REG CYCLE avec la création du "Grand tour de Manche" à vélo.

■ **Les sports nature (0,36 M€)**

Pratique sportive et découverte d'espaces naturels remarquable : les Côtes d'Armor constituent un terrain de jeu privilégié pour le déploiement des sports nature. A ce titre, le Département a mis en place une politique de référence en la matière, à travers son Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires : le développement de la pratique du VTT avec le lancement d'une sixième station VTT à Belle-Isle-en-Terre, et l'essor des sports nature à travers la Base Départementale de Guerlédan (lire par ailleurs), fort de ses 26 000 journées de stage en 2011 (contre 17 350 en 2006).

Des voies vertes sur le chemin du développement durable

L'ancienne voie ferrée qui liait autrefois Saint-Méen-le Grand à Cahraix est devenue une voie verte de 120 km. Propriété du Conseil général depuis 1975, elle a été aménagée depuis 1985 et fait désormais la joie des randonneurs et vététistes. Comment entretenir cette voie verte dans le respect de l'environnement ? En 2007 le Département a opté pour un traitement protocole d'entretien expérimental et ingénieux. Délaisant les désherbants chimiques, les services techniques, outre l'élagage des arbres, ramassent systématiquement branches, herbes et feuilles mortes pour les valoriser en bois de chauffage et en paillage. Une innovation observée avec beaucoup d'intérêt par les départements voisins.



Voie verte sur le tronçon de Cahraix à Saint-Méen-le-Grand (c) Thierry Jeandot

Gérard Le Caër

Président de la Commission de la Citoyenneté

La jeunesse est une priorité du mandat. Comment ce choix va-t-il se traduire cette année ?

Les défis posés par la jeunesse au département sont multiples : formation, insertion, emploi, logement, participation à la vie sociale, mobilité, santé, attractivité... Dans un contexte toujours marqué par la crise économique et sociale, dont les premiers et les plus durablement touchés sont les jeunes, il est apparu nécessaire de renouveler un projet pour et avec les jeunes en interrogeant l'ensemble de l'intervention du Département en direction "des jeunesses" (soit plus de 60 M€ par an).

A cet effet, une consultation de grande ampleur va être menée au premier semestre 2012 associant les jeunes, les collectivités et les partenaires du département sur le terrain, afin de recueillir leurs attentes et leurs préoccupations, et de mieux saisir leurs réalités sociales et territoriales. Cette consultation sera ponctuée de rencontres sur le territoire afin de restituer et de confronter le diagnostic, et de bâtir un plan d'actions, partagé, d'envergure départementale.

Vous parlez de construire le collège du 21^{ème} siècle : pourquoi ?

Le Conseil général met en œuvre actuellement un ambitieux Plan Pluriannuel d'Investissement dans les Collèges, visant à offrir à nos collégiens les meilleures conditions d'accueil, et exemplaire sur le plan du développement durable. Ce plan représente 15 à 20 millions d'euros d'investissements chaque année. Les 47 collèges publics du département font ou vont faire l'objet d'importants travaux d'entretien, de rénovation, voire de reconstruction, comme à Chatelaudren-Plouagat. Notre effort porte en particulier sur la réduction de la consommation d'énergie.

Mais le concept de "collège du 21^{ème} siècle" va au-delà des compétences obligatoires de notre collectivité : il s'agit de construire, en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative (élèves, parents, professeurs...) *notre* collège du 21^{ème} siècle, véritable outil de cohésion sociale visant à faire du collégien un citoyen dont on souhaite favoriser l'épanouissement.



Le Conseil général apporte depuis longtemps un soutien appuyé à la culture et au sport. Compte tenu des difficultés budgétaires actuelles, cela est-il toujours vrai ?

Dans le contexte actuel, très difficile pour notre Département, comme pour beaucoup d'autres, nous avons été amenés à faire des choix, parfois difficiles. Certaines structures, comme La Roche-Jagu ou Itinéraires bis, vont voir leurs subventions légèrement baisser. Toutefois, notre niveau d'intervention dans le domaine culturel reste à un niveau élevé et si nous disposons de crédits supplémentaires en cours d'année, ils seront affectés prioritairement à ce secteur.

S'agissant du sport, notre effort portera cette année particulièrement sur les publics "non initiés", dans l'objectif de faire participer le plus de monde possible aux pratiques sportives.

Construire le collège du XXI^{ème} siècle

30,30 M€

Le collège du XXI^{ème} siècle

Malgré un contexte peu favorable sur le plan budgétaire, le Département a mis l'éducation au cœur de ses priorités. Concevoir le collège 21^{ème} siècle, c'est toute l'ambition des rencontres lancées à la fin de l'année 2011 avec les principaux des 47 collèges publics costarmoricains. Ces réunions de concertation, destinées à faire le lien entre les politiques départementales et la communauté éducative, ont fait ressortir des pistes de travail autour de sept thématiques :

- services de restauration
- les moyens financiers des collèges
- les Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement (TICE)
- les adjoints techniques territoriaux
- l'ouverture sur le monde des collégiens
- le collégien au cœur d'un territoire de particularités
- Patrimoine Bâti

La sectorisation : des mouvements d'élèves entre les collèges

La sectorisation des collèges publics costarmoricains, est une compétence transférée au Département en 2004. Cette sectorisation n'avait guère évolué depuis de nombreuses années, avec l'émergence de déséquilibres démographiques ou sociaux. Des rencontres organisées sur l'ensemble du territoire ont permis de mieux cerner les enjeux. **Et surtout d'identifier les différents secteurs où des évolutions sont envisageables dès cette année :** Lannion, Lanrodec, Quévert, Mûr de Bretagne, Quintin et l'Agglomération briochine (lire par ailleurs)

Les collèges publics (22,54 M€)

Investir

(15 M€ (2011 : 14,9 M€)
Longtemps annoncé, difficile à boucler pour respecter les équilibres territoriaux, éducatifs et budgétaires, le Plan Pluriannuel d'Investissement dans les collèges publics (PPIC) a été voté fin 2009. Malgré un contexte financier morose, le Conseil général a décidé un

L'éducation est une priorité pour le Conseil général, qui estime que le droit à l'éducation doit être garanti pour tous quelle que soit son origine sociale, géographique ou culturelle. Préparer le collège du XXI^{ème} siècle avec des investissements importants, accompagner les initiatives de la communauté éducative, réserver aux jeunes l'attention qu'ils attendent dans une société en crise, tels sont les objectifs poursuivis par le Département.



Collège Le Braz © Thierry Jeandot

effort d'investissement sans précédent en faveur des collèges, et ce pour trois raisons : l'évolution des effectifs (+ 16 %) d'ici à 2017, la vétusté des collèges (datant pour une majorité des années 1960/1970), l'atténuation des effets de la crise dans le bâtiment.

Les travaux cette année

En 2012, tous les collèges publics bénéficieront d'interventions du Département, pour un coût global des travaux de 15M€, dont 11,7 M€ de travaux d'économie d'énergie.

→ **Châtelaudren** : fin des travaux prévue en juin 2012 pour assurer la rentrée scolaire des élèves en septembre 2012. Les travaux de construction, conduits par l'agence Nunc, avaient démarré fin décembre 2010 (lire par ailleurs)

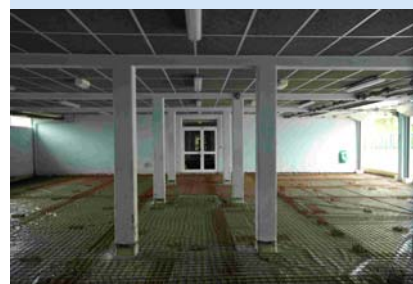
Les chiffres

3 780 collégiens ont bénéficié de l'aide aux études secondaires

1 487 000€ d'aides aux études

548 apprentis ont bénéficiés d'une aide en 2011

292 élèves ont bénéficié de la prime à la mobilité en 2011



●●● Construire le collège du XXIème siècle... (suite)

→ **Plouër-sur-Rance** : extension de la restauration et restructuration du collège prévu pour 700 élèves d'ici fin 2015. Les études de conception, réalisées sous la maîtrise d'oeuvre d'Architecture plurielle, sont en cours. La consultation des entreprises de travaux vient d'être lancée. Les travaux pourraient démarrer en fin d'année.

→ **D'importants travaux de réhabilitation thermique et sanitaire** auront lieu cette année (de 300.000 € à 2 M€): Belle Isle, Callac, "Broussais" et "Vercel" à Dinan, Loudéac

■ Les travaux de reconstructions de collèges dans les six ans à venir :

- Plancët, Broons, Ploufragan, Merdrignac, Mûr-de-Bretagne, Pontrieux, Tréguier, Lamballe, Pléneuf, Lannion (Le Goffic), Bégard, Perros-Guirec, Guingamp (Prévert)

■ Une priorité : le développement durable

Le souci de développement durable guide les choix du Département dans ses investissements dans les collèges : installation de panneaux photovoltaïques (futur collège de Châtelaudren, Belle-Isle en Terre, Callac, De Vinci à Saint-Brieuc, Plancoët...), économies d'énergie (installation de récupérateur d'eau de pluie à Châtelaudren...), installation de composteurs (collège Racine à Saint-Brieuc)...

■ **Fonctionnement des collèges** 7,5 M€, répartis entre les actions éducatives ("Mieux réussir au collège en Côtes d'Armor", activités éducatives diverses telles que natation, renouvellement des fonds CDI, sections sportives...), les investissements mobiliers et informatique...

■ Les collèges privés en fonctionnement (5,1 M€)

L'intervention du Département en faveur des collèges privés s'inscrit dans le respect de l'équité de traitement de l'offre éducative des collèges

costarmoricens et de la réglementation en vigueur.

Les 5,1 M€ consacrés aux 33 collèges privés costarmoricens se répartissent entre le forfait d'externat, les investissements immobiliers et équipements informatiques, les actions éducatives et le recrutement interdépartemental.

■ Les coups de pouce aux jeunes pour se former et monter des projets (1,64 M€)

■ Les jeunes se bougent, le Département les soutient !

Organisation de concerts, manifestations, rencontres, échanges et démarches solidaires... Le Département renforce son soutien financier aux projets développés par les jeunes et apporte, de plus, un accompagnement individualisé pour les soutenir dans leur démarche (100 000 €).

■ **Les aides individuelles** : aides de 200 euros aux études secondaires, aides de 200 € aux apprentis, aides aux étudiants (sous forme d'allocation, de prêt d'honneur, ou de prime à la mobilité). Les jeunes qui passent leur Bafa ou leur Bafd peuvent également bénéficier d'une aide départementale.

■ Réaffirmation de l'attachement aux mouvements de jeunesse

(0,98 M€)

L'attachement du Département aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, reconnus comme acteurs d'éducation au politique et de transformation sociale, est conforté.

■ **Soutien accru aux associations en direction de la jeunesse.** Les associations en direction de la jeunesse bénéficieront d'un soutien de 0,78 M€ (associations d'éducation populaire et mouvements de jeunesse, structures associatives...).

En revanche, compte tenu de la participation moindre de la collectivité départementale en faveur des classes d'environnement en direction des

écoles, ce dispositif de financement ne sera pas reconduit à la rentrée scolaire

2012, au regard du recentrage nécessaire des interventions sur le public prioritaire, les collégiens.

■ Faire évoluer Ti Pass

Après 3 années scolaires de fonctionnement du Ti Pass, l'heure est au bilan pour ce chèque d'une valeur de 40€ remis aux collégiens à l'occasion de la rentrée scolaire et destiné à financer la pratique sportive ou culturelle passeport. Peu de nouveaux inscrits (3 %) ; une charge de travail scolaire jugée par les familles non conciliable avec une activité extra scolaire : le Conseil général proposera un nouveau dispositif en faveur de la pratique sportive et culturelle, dans le cadre de la construction du collège du XXIème siècle.

A Châtelaudren-Plouagat

Le collège du XXIème siècle

Les travaux se poursuivent au nouveau collège de Châtelaudren-Plouagat qui ouvrira ses portes à la rentrée 2012. L'établissement, d'une capacité d'accueil de 600 élèves (contre 300 pour le collège Kervizic) inaugurera une nouvelle génération de "collèges du XXIème siècle", alliant confort et très basse consommation d'énergie.

Chef d'orchestre du projet architectural : le cabinet d'architecture briochin Nunc, qui suit de très près et depuis longtemps ce qui se fait de mieux en matière de bâtiments BBC. Le futur collège sera exemplaire, totalement révolutionnaire au regard des établissements construits dans les années 1970. Pas de chaudière prévue, puisque les principales sources de chauffage seront d'une part un préau solaire exposé plein sud, d'autre part la chaleur dégagée dans les classes par les élèves. Par ailleurs ce préau sera équipé de panneaux photovoltaïques produisant 30 000 kW par an, revendus à EDF.

Outre l'orientation, l'isolation est essentielle : seules les structures porteuses sont en béton. Tout l'habillage du collège est en bois, auquel sera ajouté 20 cm d'isolant en ouate de cellulose.

Au final, la consommation énergétique du collège sera 10 fois inférieure à celle de l'actuel collège de Châtelaudren.

Favoriser l'accès à une culture de qualité pour tous 10,42M€

Les Côtes d'Armor, une terre d'élection pour la vie culturelle. Bien que facultative, la politique consacrée à l'action culturelle constitue pour le Conseil général l'une de ses marques, et témoigne d'un engagement ancien et symbolique. En 2012, le Conseil général continuera de porter les valeurs qui sont les siennes en développant une politique culturelle à la hauteur de ses valeurs et de ses moyens. Cette importante politique volontariste sera reconfigurée, afin de redéfinir la place du Département sur son territoire au regard de l'intervention des autres acteurs publics locaux.

Coordonner la lecture publique

La lecture publique constitue une compétence obligatoire des Départements. Au-delà de ce caractère réglementaire, le Département a fait de la lecture publique et du développement des bibliothèques un enjeu majeur de sa politique culturelle. Véritable alternative à la cohésion sociale dans les territoires ruraux, les bibliothèques municipales sont devenues des lieux attractifs, où se côtoient toutes les générations. En 2012, le Conseil général consolide les nombreuses actions culturelles mises en place par la Bibliothèque des Côtes d'Armor, poursuit la mise en ligne du catalogue de l'antenne en fonds breton de Cavan, encourage la dizaine d'événements littéraires d'envergure départementale en progression ces dernières années, soutient les bibliothèques et les animations de lectures publiques, ainsi que les associations œuvrant pour la lecture publique.

Encourager les apprentissages artistiques et scientifiques

L'ambition du Département de favoriser l'apprentissage artistique et scientifique se traduit notamment par

- l'application des quatre schémas départementaux d'enseignements artistiques (danse, musique, théâtre et arts plastiques), en collaboration étroite avec l'association Itinéraires bis
- le soutien aux actions d'éducation artistique, à travers notamment les dispositifs d'éducation

cinématographiques comme *Collège au cinéma* (qui a touché près de 5000 élèves répartis sur 40 collèges) ou *Ecole au cinéma* (11 000 élèves concernés).

- le soutien à de nombreuses associations d'éducation scientifiques : Les Petits Débrouillards, l'espace des sciences Viv'langues... Certaines associations reconnues pour la qualité de leurs prestations sont également accompagnées : «Les Amis de l'art chorégraphique» à Plouha, «3, 4, 5» du centre de découverte du son à Cavan et la MJC du Plateau à Saint-Brieuc pour son action culturelle notamment Babel Danse.

Faciliter la création et la diffusion culturelle

La création et la diffusion culturelle présentent des enjeux majeurs en



► Les chiffres

86 projets de films ont été soutenus par le Département depuis 2007

Environ 50 compagnies aidées chaque année

11 000 hôtes-visiteurs en 10 semaines pour "Entrez sans frapper" l'été passé à la Villa Rohannech

Fort succès des « Escapes Poétiques » avec 150 soirées-lecture

200 000 visiteurs sur le site de la Roche Jagu en 2011



●●● Favoriser l'accès à une culture de qualité pour tous... (suite)

terme d'aménagement et de présence artistique sur les territoires.

■ **Un outil privilégié : l'association de développement culturel et artistique "Itinéraires bis"**, qui participe, en partenariat et complémentarité avec le Département, à l'action et à l'aménagement culturel du territoire. L'association a pour objet de participer et d'apporter son concours à la mise en oeuvre des politiques culturelles en Côtes d'Armor. Pour permettre à Itinéraires bis de développer ses activités, en faveur notamment de la création artistique et de la diffusion culturelle sur tout le territoire, le Conseil général lui consacre une subvention de fonctionnement de 2,3 M€.

■ **Soutenir la création artistique**
Parce que la création artistique est essentielle pour apporter réflexions, émotions et interroger les certitudes, le Département soutient la création artistique, que ce soit dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel, des arts plastiques, du spectacle, ou des musiques actuelles (soutien notamment à l'accompagnement à la professionnalisation avec l'opération "Partis pour un Tour" dont la 4^{ème} édition en 2011 a vu émerger de jeunes groupes comme Bumpkin Island ou les Wankin Noodles)

■ **Soutenir la diffusion culturelle**
Le Département contribue à la diffusion des œuvres, en ce qui concerne les musiques actuelles, avec l'aide aux lieux de diffusion des musiques actuelles (comme la Citrouille, le Bacardi et le Pixie et aux trois café-concerts du département¹), le spectacle vivant (subventions aux scènes conventionnées du Carré Magique à Lannion et de la Scène nationale de la Passerelle à Saint-Brieuc, et aux 14 centres culturels coastromoricens), les arts plastiques (notamment à travers une aide directe de 150 € aux artistes plasticiens pour la présentation de leur travail dans un lieu d'exposition), le cinéma (par exemple soutien aux salles de cinéma associatives)

¹ Le Kerganer à Lanloup, le Chaland qui passe à Binic et le Toucouleurs à Trégastel

■ **Soutien à la médiation culturelle**
La médiation culturelle est une priorité pour former les spectateurs, animateurs, éducateurs et créateurs de demain. Premier public visé : la jeunesse, et notamment les collégiens. Deux axes majeurs pour mettre en oeuvre cette politique : la formation cinématographique, et la Villa Rohannec'h, qui offre désormais un espace de rencontres et d'expositions rénové et fonctionnel, et pour laquelle une attention particulière sera portée sur l'aménagement du parc.

■ **Le soutien à l'aménagement culturel du territoire**
Le département démontre tout au long de l'année un dynamisme remarquable en terme d'événements culturels, qui génèrent une effervescence constante sur le territoire. Un dynamisme que le Département entend accompagner, en ciblant toutefois ses niveaux de partenariat, compte tenu du contexte financier dans lequel s'inscrit ce budget.

■ **Les équipements culturels**
Jusqu'en 2009, la collectivité départementale accompagnait les projets de construction ou restructuration d'équipements socioculturels (salles polyvalentes, centres culturels, bibliothèques...). Cette politique d'investissement relève désormais des contrats de territoire contractualisés entre la collectivité départementale et les EPCI.

► Les rendez-vous en 2012

Prix Louis Guilloux en bibliothèque (mars-avril)

2^{ème} édition des Escales Poétiques, entre mars et octobre, autour des livres artistiques et de l'enfance

L'Europe au château, dimanche 13 mai

Les Côtes d'Armor fêtent le cinéma (mai, dates non arrêtées)

Les Journées européennes du Patrimoine

Scènes d'automne au jardin, opération de valorisation des parcs et jardins, les 1, 2, 3, 4 décembre

Programmation à la Roche Jagu

Notamment :

La Fête des jardins, les 5 et 6 mai, grand succès populaire avec 23 000 visiteurs en 2011

Exposition estivale sur le parfum, dans une approche pédagogique, scientifique et artistique (en juin)

"Boeuf à la Roche" le 21 juin

"La Petite Chanson dans la Prairie" le 14 juillet

"La fête des Moissons" le 8 août



●●● Favoriser l'accès à une culture de qualité pour tous... (suite)



Valoriser le patrimoine culturel des Côtes d'Armor

■ **Archives départementales.** Le Conseil général met la priorité à la poursuite des missions réglementaires de conservation, de classement et de valorisation du patrimoine archivistique.

■ **Préserver le patrimoine vivant et immatériel.** Le Conseil général apporte son soutien aux associations oeuvrant dans le collectage, l'enseignement, la médiation culturelle mais aussi à la création et à la diffusion contemporaine (danse, musique, théâtre) du patrimoine oral et musical breton.

■ **Sites archéologiques : deux chantiers de fouille prévus.** Le Département donne la priorité aux sites archéologiques dont il est le propriétaire. Outre la conservation et la valorisation archéologiques de ses sites, le Conseil général engagera aux côtés de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) deux grands chantiers : le château du Guildo sur la commune de Créhen, et la villa romaine du Quiou, dont les fouilles vont se poursuivre cette année.

Le patrimoine historique et contemporain

■ Une politique du patrimoine historique revue et corrigée

Si les contraintes budgétaires ont conduit à suspendre la politique de restauration du patrimoine les deux dernières années, l'importance de ces édifices (chapelles, églises, ouvrages d'art...) en terme patrimonial, économique et touristique, conduit le

Département à réhabiliter cette politique. Par ailleurs, le Conseil général poursuit les travaux d'entretien ses propriétés départementales.

■ Valorisation du patrimoine

Le Conseil général développe plusieurs dispositifs afin valoriser le patrimoine, en partenariat avec les acteurs locaux. En 2012, le Musée Mathurin Méheut, véritable atout culturel et touristique, concentrera l'attention du Conseil général, aux côtés d'autres collectivités partenaires, puisqu'il est prévu un déplacement de l'actuel musée dans une des écuries du haras. Les propriétés départementales² vont quant à elles évoluer vers une plus grande mutualisation. A moyen terme, il est question de s'orienter vers une même gouvernance pour ses cinq sites.

■ De nouvelles orientations au domaine de la Roche Jagu

Tout au long de l'année, La Roche Jagu invite petits et grands à découvrir sa programmation, à travers des expositions, des manifestations festives, des ateliers, des spectacles, mais aussi des randonnées sur le parc. Le domaine va prendre de nouvelles orientations : instauration de liens plus étroits avec le territoire et ses acteurs, programmation de "petites formes" privilégiée, intégration de pratiques plus durables, et abandon de la gratuité absolue, avec la mise en place d'une tarification de certaines offres culturelles.



² La Roche Jagu, l'abbaye de Beauport, le château de la Hunaudaye, et du Guildo

Favoriser la pratique du sport

5 M€

1 500 associations et clubs sportifs regroupant plus de 120 000 licenciés (soit plus d'un Costarmoricain sur cinq), auxquels il faut ajouter les sportifs amateurs non affiliés, chaque année plus nombreux... Le Département s'implique depuis de nombreuses années, souvent de façon volontariste, dans une politique sportive dynamique et ambitieuse. Une attention particulière sera portée sur la pratique sportive des publics féminins et en situation de handicap. Et une première en France, en amont des Jeux Olympiques de Londres : les Jeux Costarmoricains !



La Costarmoricaine Julie Bresset, championne de France de BMW © Thierry Jeandot

Les actions menées au titre de la politique sportive, pour 5,07 M€ y, viseront prioritairement à :

- Favoriser l'accès de tous aux pratiques sportives, sur l'ensemble du territoire costarmoricain,
- Garantir la pérennisation des emplois sportifs déjà existants

► Les chiffres

1 500 associations et clubs sportifs regroupant plus de 120 000 licenciés

Les jeux Costarmoricains 2012 mettront en compétition les 6 pays costarmoricains

28 athlètes Costarmoricains ont bénéficié d'un accompagnement individuel pour participer à des compétitions internationales

7 600 collégiens licenciés au sein des associations sportives scolaires des établissements

■ Soutien le sport de haut niveau 2,8 M€

■ **Soutien au mouvement sportif fédéral**, au premier rang duquel le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), ainsi que les comités sportifs départementaux. L'accent sera mis sur le développement d'une offre plus adaptée aux publics dits "non initiés", comme les publics féminin, atteint de handicaps, senior, socialement exclu...

■ **Aide aux structures de formation, à travers d'une part** l'aide aux 13 structures pour les 13 Centres Labellisés d'Entraînement et aux 2 Pôles Espoirs costarmoricains, et d'autre part l'accompagnement des clubs qui conduisent des actions, parfois innovantes, en matière de formation des jeunes visant le haut niveau.

■ **Soutien au sport de haut niveau amateur**. Cette année, le Département recentre son intervention au sport de haut niveau amateur (calculée sur la base d'une participation aux déplacements en dehors de la Bretagne) au seul bénéfice des équipes et sportifs individuels évoluant au moins au niveau national. Il renouvelle sa contribution

aux parcours exceptionnels (coupes et/ou championnats d'Europe et du monde notamment), et reconduit au même niveau les aides individuelles aux meilleurs sportifs costarmoricains susceptibles d'être présents à Londres et/ou participant à des compétitions internationales. Vingt huit athlètes ont bénéficié en 2011 de ce dispositif.

■ Favoriser l'accès pour tous à la pratique du sport 1,4 M€

■ **Maîtrise des subventions aux manifestations sportives**. Le Département recentre ses aides aux manifestations et événements sportifs en introduisant des niveaux de partenariat différenciés selon leurs caractéristiques (nature, niveau, discipline, spectacle sportif ou évènement populaire participatif....).

■ **Engagement en faveur de l'accès aux activités sportives des publics féminins ou en situation de handicap**. En 2012, le Département s'attache à favoriser l'accès aux personnes en situation de handicaps dans toutes les disciplines sportives, et porte une attention particulière à la pratique sportive féminine. Un diagnostic va être élaboré afin d'identifier les forces, les manques et les freins concernant la

...

●● Favoriser la pratique du sport... (suite)

pratique sportive féminine, diagnostic qui permettra ainsi la mise en place d'actions ciblées pour l'avenir.

■ **Appui constant au sport scolaire.** La collectivité conforte son soutien au développement de la pratique sportive associative scolaire, dans l'ensemble des collèges publics et privés du département.

■ **Maintien de l'accompagnement en faveur des dispositifs de sports pour tous :** "CAP ARMOR", "Centres d'Animation Permanents"

■ Les équipements sportifs 0,63 €

■ **Assurer le fonctionnement des sites départementaux d'activités sportives :** le Département procède à la maintenance et entretien des équipement sportifs départementaux (Maison départementale des Sports, CDVH, Base de Plein Air de Guerlédan).

■ **Contribuer à la réalisation d'équipements sportifs à travers les contrats de territoire :** les projets de construction ou restructuration d'équipements sportifs relèvent désormais des contrats de territoire, contractualisés en 2009 entre la collectivité départementale et les EPCI. Le Département réserve plus de 634 425 € afin d'assurer ses engagements pris dans ce cadre.



La Base Départementale de Plein Air de Guerlédan

26 000 journées de stage en 2011 contre 17 350 en 2006 : la Base Départementale de Guerlédan connaît une remarquable progression de son activité. La Base Départementale de Guerlédan constitue désormais un des outils majeurs au service du développement des sports de nature, en centre Bretagne. C'est grâce notamment à l'Association "Amis du Plein Air", que le site a pu développer une telle attractivité.

La diversification des publics, consécutivement à l'ouverture du Complexe Sportif, mais également la qualité des prestations proposées, et l'investissement de toute l'équipe des salariés, ont permis d'obtenir ces résultats. Désormais, le budget de l'association s'élève à plus de 1,5 M€, dont près de 1,2M€ de prestations vendues.

Par ailleurs les aménagements sportifs réalisés par la collectivité départementale en 2011, devraient permettre de conforter encore la pratique du kayak (sur le Blavet), et de développer la pratique de l'aviron.

Une étude de faisabilité et de programmation relative, notamment, aux bâtiments, a été engagée à l'automne dernier.

Au regard des enjeux que revêt la pratique des sports nature dans notre département, en termes d'aménagement du territoire, de dynamisme économique mais aussi d'attractivité touristique, le Conseil général prolonge son engagement dans ce domaine pour lequel la qualité et la pertinence des interventions départementales sont reconnues.

Michel Brémont

Président de la Commission des Solidarités territoriales



Le Conseil général s'est engagé dans un programme ambitieux d'accès pour tous à l'Internet haut débit : où on est-on ?

Tout d'abord, rappelons que l'aménagement numérique n'est pas une compétence obligatoire du Département. Malgré cela, nous nous faisons un devoir de proposer l'accès au haut-débit à tous les Costarmoricains, quelque soit leur lieu de résidence. Cette politique est difficile à mettre en œuvre, car il s'agit de technologies coûteuses et complexes. Pour les quelques Costarmoricains qui seraient encore en "zone blanche" aujourd'hui, nous leur proposons de bénéficier d'une aide à la réception du haut débit par satellite. D'autre part, nous nous lançons d'ores et déjà dans le très haut-débit, en coordination avec la Région. Avec 1 000 kilomètres de fibre optique déjà posés, notre département dispose d'une avance importante, mais il faut poursuivre l'effort pour équiper le plus rapidement possible notre territoire. Il s'agit d'un enjeu majeur pour l'avenir du département.

Où en est l'élaboration de la nouvelle politique de logement ?

Il y a des besoins en logements sur l'ensemble du territoire, mais les problématiques sont très différentes selon que l'on se trouve sur le littoral ou dans l'arrière-pays. Nous nous efforçons de nous orienter vers un habitat qui soit équitablement réparti sur le territoire départemental, et bien entendu inscrit dans les normes environnementales. C'est un schéma gagnant-gagnant, qui, certes, coûte plus cher au départ, mais qui fournit de l'activité aux entreprises, synonyme d'emplois "verts" non-délocalisables, et surtout qui permet aux personnes qui disposent de moyens financiers réduits d'avoir des charges énergétiques peu élevées. En

définitive, le logement est une politique qui présente des enjeux écologiques et sociaux et que nous souhaitons appuyer très fortement.

3. 350 kilomètres de littoral, 17 ports... Les Côtes d'Armor disposent d'atouts considérables. Comment le Département compte-t-il développer les potentialités de sa façade maritime jusque là insuffisamment exploitées ?

Les Costarmoricains ne sont pas un peuple de marins. Pourtant la mer et le littoral sont des atouts essentiels, à l'heure où la terre présente une certaine saturation. D'où l'idée d'allier le vert de l'agriculture avec le bleu de la mer, pour nous orienter vers une "économie turquoise". Cette problématique va beaucoup nous occuper en 2012, puisque nous approchons de la fin de la délégation de service public pour la gestion de nos ports : cela va nous amener à réfléchir à la construction de l'avenir des 17 ports départementaux, qui se portent généralement très bien. En 2012, nous allons porter une attention toute particulière à l'arrivée des éoliennes offshore en baie de Saint-Brieuc : leur construction ne se fera pas en Côtes d'Armor, mais nous nous battons pour que la maintenance de ces équipements très lourds soit assurée par des entreprises costarmoricaines : une centaine d'emplois est en jeu.

Face aux enjeux écologiques et économiques, que propose le Département pour favoriser les déplacements en Côtes d'Armor ?

L'enjeu des déplacements en Côtes d'Armor est à la fois environnemental et économique. Prenons l'exemple d'une personne qui travaille en usine, avec un bas salaire et des horaires décalés : s'y rendre chaque jour avec sa voiture individuelle représente en

moyenne 4 000 euros par an. C'est une charge insupportable sur un petit salaire. La solution : le transport en commun. Par conséquent, nous nous attachons à mettre en œuvre une politique de développement active pour répondre à ces besoins, à travers notre réseau de transports interurbains Tibus, dispositif efficace et exemplaire, mais également à travers la centrale de mobilité qui propose par téléphone de calculer itinéraires et correspondances, et d'enregistrer les réservations de transports à la demande. Notre priorité est de fournir une réponse peu onéreuse à l'ensemble de la population, quelques soient ses horaires et ses besoins. Il nous reste beaucoup de progrès à faire, en particulier sur les transports en commun pour les itinéraires domicile-travail : nous allons y travailler cette année. Le problème n'est pas de transporter la population sur une grande distance, mais d'assurer les premiers ou les derniers quelques kilomètres qui sont décisifs pour le succès du transport en commun. Ce qui importe, c'est de parvenir à boucler la boucle en proposant une offre totalement complémentaire et cohérente, entre le rail, le transports interurbain, le covoiturage et les déplacements doux.

Se déplacer en Côtes d'Armor

60,5 M€

Outre sa politique d'entretien et d'aménagement du réseau routier départemental, le Conseil général s'implique fortement, et souvent au-delà de ses compétences obligatoires, pour proposer des alternatives innovantes à la voiture individuelle. Participation à la LGV, appui au transport à la demande, covoiturage, centrale de mobilité Tibus, expérimentation billettique, organisation de voyages interurbains... A l'heure où le prix du carburant flirte avec les sommets et où les déplacements écologiques sont plébiscités, le Département se mobilise pour le report du tout voiture vers des modes de transports collectifs.

Garantir un réseau routier de qualité (19,3 M€)

■ **4 500 km de voirie départementale à entretenir** : un réseau important favorisant l'essor économique, le développement touristique et le rapprochement des populations. Sa modernisation, sa maintenance et son exploitation font partie intégrante des compétences du Conseil général.

Les travaux de modernisation du réseau routier départemental réalisés par le Département depuis près de 40 ans ont permis d'offrir un réseau routier de qualité grâce à un haut niveau d'investissement. Un patrimoine important, estimé à 4,5 milliards d'euros, entretenu efficacement par les équipes d'exploitation du réseau routier départemental, réparties sur 29 sites principaux.

Remettre en état les ouvrages d'art

Les 1000 ouvrages d'art d'ouverture supérieure à 2 m nécessitent un entretien régulier. Certains d'entre eux présentent un vieillissement qui nécessitera un important programme de maintenance au cours des 5 ans à venir. Cette année, poursuite de la remise en état du pont à haubans de Lézardrieux, consistant en un changement de treize câbles.

Assurer la sécurité des usagers sur les routes

Apporter confort de conduite et surtout plus de sécurité aux usagers de la route : une nécessité, pour laquelle le Département s'emploie à trouver les réponses les plus pertinentes possible. Outre la mise en place d'une signalisation horizontale et verticale efficace, de nombreuses actions préventives de sécurité sont organisées : ateliers "Conduire à tout âge" pour les

séniors, stages à l'attention des motards, interventions dans les collèges, fournitures d'éthylotests pour les organisateurs de festivités.... Notons l'efficacité du service hivernal mis en place chaque année par le Conseil général, afin de viabiliser le réseau et d'offrir aux usagers des conditions de sécurité optimum dans leurs déplacements.

Moderniser le réseau routier (24,15 M)

Les travaux cette année sur le réseau départemental :

→ la déviation de la RD21 Etables sur mer-Les Fontaines Gicquel : réalisation des finitions du giratoire (trottoirs, aménagements paysagers) et la déviation proprement dite dont la mise en service est prévue en 2012.



► Les chiffres

4 500 km de réseau routier départemental

Pour assurer la maintenance des routes : **29 camions**, **36 véhicules utilitaires légers**, **44 fourgons**, **25 tracteurs** avec outils de fauchage, **25 chargeurs**, **25 saleuses**...

Transports scolaires

26 500 élèves transportés (dont certains sur les lignes régulières) ; **5000 points d'arrêts** (450 demandes de modification par an, 80 % acceptées) ; **475 circuits**, répartis sur **9 secteurs** ; 7640 élèves utilisent les lignes régulières TIBUS.

Covoiturage

22 aires disponibles
824 places de stationnement sécurisé, réservées au Covoiturage
3 300 inscrits au site Ticoto.fr



...

●●● Se déplacer en Côtes d'Armor... (suite)

→ le Giratoire de Crec'h Choupot à

Trédarzec sur la RD786 : réalisation des aménagements paysagers.

→ la rocade de déplacements briochine

: en 2011 les travaux ont principalement porté sur la section Le Sabot-La Crarée (et notamment l'échangeur de la rocade avec la RD700) et sur le giratoire de la Perrière à Langueux (RD712 / RD 10). 2012 verra l'achèvement des travaux (équipements glissières, signalisation) de la section Le Sabot-La Crarée dans l'objectif d'une mise en service de cette section au cours du 2nd semestre.

Faciliter les déplacements des costarmoricains (36,4 M€)

Le Conseil général a depuis plusieurs années, engagé des actions fortes en faveur d'une chaîne des déplacements multimodale la plus aboutie possible : outre ses obligations légales (organisation du transport interurbain de voyageurs et transport scolaire), des politiques volontaristes fortes ont été mises en place : appui au transport à la demande, covoiturage, centrale de mobilité Tibus, expérimentation billettique, participation au fonctionnement des aéroports de Lannion et St Briec, soutien financier au projet Bretagne Grande Vitesse (BGV)...

■ ... en train

Le Conseil général apporte son soutien au projet Bretagne Grande Vitesse (BGV) dans une logique d'encouragement à l'utilisation des transports alternatifs à la voiture individuelle. Crédit pour 2012 : 5 M€, sur les 31 M€ d'autorisation de programme inscrits en 2011. Un engagement qui témoigne de l'attachement costarmoricain à l'arrivée de la Ligne Grande Vitesse en Bretagne. Il participe également à la modernisation de la ligne Rennes-Brest. Les premiers travaux des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) devraient s'engager en fin d'année. L'objectif : assurer dans de bonnes conditions l'évolution de la fréquentation des gares de Saint Briec et Guingamp pour l'arrivée du BGV en 2017.

■ ... En avion

Dans le cadre d'une politique volontariste, notre Conseil général participe, aux côtés de la Région, de l'Etat, des EPCI et des collectivités locales, au subventionnement des Syndicats Mixtes des aéroports de Saint Briec Armor et de Lannion-Côte de Granit rose, à hauteur de 55% (1,9 M€)

→ **Aéroport de Lannion** : articulé autour des activités de la ligne régulière Lannion/Paris, l'aéroport de Lannion enregistre fin 2011 un trafic légèrement en hausse par rapport aux années précédentes, avec 34 331 passagers. Des inquiétudes demeurent cependant.

→ Aéroport de Saint-Briec

Le départ en septembre 2011 d'Air Atlantique Industrie, entreprise de maintenance aéronautique, perturbe le développement économique de la zone d'activité. Des projets sont recherchés pour relancer le développement du site, sans pour autant remettre en cause l'activité aérienne, et notamment l'aménagement d'une piste multifonctions, automobiles et deux roues motorisés, adossée à la piste aéroportuaire actuelle. Le Syndicat Mixte, vigilant à ce que le projet s'inscrive dans une démarche de développement durable, a totalement exclu le créneau compétition automobiles ou deux roues motorisés.

■ ... en bus

Tibus, le réseau de cars du Conseil général, transporte 450 000 voyageurs quotidiens, scolaires et usagers. Systèmes de géolocalisation et d'information en temps réel, centrale de réservation, comités de lignes... Tibus entre dans une nouvelle ère ! En fonction depuis 2005, Tibus est axé sur des actions résolument tournées vers le développement durable, une tarification unique à 2 €, un transport à la demande accessible aux personnes handicapées, et des véhicules respectueux de l'environnement. Tibus en 2011, ce sont **23** lignes régulières, qui ont transporté 449 758 usagers non scolaires, complétées par du transport à la demande locaux assuré par la centrale de mobilité (dont bénéficient actuellement 10 EPCI, auxquelles s'ajouteront deux autres courant 2012). Un succès, qui encourage le Département à optimiser le réseau Tibus en 2012.

■ Transports scolaires

Le Conseil général assume la responsabilité de l'organisation, de la gestion et du financement du transport des scolaires. Maillon important du système éducatif, il contribue dans notre département à faciliter l'accès de 26 000 jeunes Costarmoricains à l'enseignement qu'ils ont choisi.

Les mesures mises en place les deux dernières années seront consolidées : dossier d'inscription unique en téléchargement sur Internet, réinscription en ligne pour faciliter les démarches, SMS aux familles pour les informer des éventuels incidents sur le réseau scolaire, perturbations ou intempéries...

La participation des familles aux dépenses de transport scolaire sera rehaussée à la prochaine rentrée scolaire de 10€. Les raisons de ce choix contraint : l'augmentation de 1,5% applicable aux services de transports scolaires et l'engagement fort du Conseil général pour cette politique, avec un budget en hausse de 7% en 2012.

Le Département, responsable du transport des élèves en situation de handicap, continue de proposer la gratuité pour 350 élèves. Il assure le transport par taxi depuis leur domicile jusque leur établissement scolaire. Enfin, notons le versement d'une indemnité de 100€ versée aux élèves internes pour leur frais de transport scolaire. Deux choix non obligatoires, qui relèvent d'une réelle volonté politique.

■ ... en covoiturage

En 2007, le Conseil général votait son schéma départemental portant sur la réalisation d'une quinzaine d'aires de covoiturage. Porté par des débuts prometteurs, le Département a décidé d'accélérer les réalisations des aires de covoiturage. Avec un taux d'occupation proche de 100%, ce sont 22 aires qui sont désormais disponibles sur le département. Plus de 824 places de stationnement sécurisé, réservées au covoiturage, sont disponibles sur le département. Le site ticoto.fr, dédié à la gestion des offres/demandes de covoiturage, contribue au succès de ce dispositif, avec ses 3 300 inscrits. Comme tenu de la demande croissante, 6 à 7 projets d'aires supplémentaires sont actuellement à l'étude, notamment dans les secteurs de Dinan, Lamballe et Loudéac.

Contribuer aux projets des territoires 15,16 M€

Depuis de nombreuses années, notre Conseil Général agit aux côtés des Communes, des Intercommunalités et des Pays, afin de soutenir leurs projets de développement local. Depuis 2009, cette politique territoriale est notamment adossée à des contrats de territoire, signés sur la période 2010 – 2015, qui offrent une visibilité aux plans de financement des collectivités locales, dans un contexte de crise profonde et durable des finances publiques.

Une solidarité territoriale affirmée

Les contrats de territoire, au cœur de l'action départementale 10,3 M

En 2009, le Conseil général a remplacé ses politiques de guichet, à savoir l'attribution de subventions à la demande en fonction des dossiers, par une politique de projets. 26 de ses aides sont désormais regroupées dans les nouveaux contrats de territoires, tous signés par les 39 intercommunalités et leurs communes membres. 50 M€ sont mobilisés pour la période 2010-2015 les projets inscrits dans les contrats.

Les autres actions en faveur des territoires

Les politiques et outils antérieurs à la nouvelle politique territoriale concernent :

- le fonds de développement territorial;
- l'accompagnement du programme Leader ;
- les adhésions aux réseaux régionaux et nationaux de développement local.

Les politiques pour l'assainissement et la valorisation des déchets

→ En matière d'**assainissement des eaux usées**, les collectivités doivent réaliser des travaux d'équipement importants, que le Conseil Général a choisi d'aider de manière volontariste. Cet accompagnement permet de maîtriser la pollution organique des cours d'eau, de réduire les rejets dans le milieu naturel et de se rapprocher des objectifs de qualité fixés par la réglementation.

→ La gestion des déchets

En matière de déchets, le département des Côtes d'Armor est un acteur important puisqu'il est responsable du Plan Départemental d'Élimination des Déchets ménagers et Assimilés (PDEDMA). Partant du principe que "le meilleur déchet est celui qu'on ne

produit pas", ce plan définit les grandes orientations en matière de prévention et de maîtrise des déchets à l'échelle du département. L'actuel Plan départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), adopté en 2008, évoluera avant juillet 2013 vers un Plan de prévention des déchets non dangereux afin de répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement. Un second plan concerne les déchets issus du bâtiment et des travaux publics.

Un appui technique aux collectivités nécessaire (1 M€)

A côté de ses engagements financiers, le soutien du Conseil Général auprès des collectivités locales s'exprime également par la mise à disposition d'une expertise technique. Dans un contexte de désengagement de l'Etat et face à la complexification des normes et règlements, les collectivités locales, en particulier les plus modestes, ont plus que jamais besoin d'un accompagnement technique.

Le Conseil en Architecture, en urbanisme et en Environnement :

Le C.A.U.E. poursuit ses missions dans la construction en accordant une part croissante aux impératifs de développement durable. Il a en particulier en 2011 mis en place des actions de communication sur les bâtiments basse consommation et le bâtiment passif qui seront développées en 2012.

L'Assistance Technique aux

Collectivités : le Conseil Général apporte depuis de nombreuses années aux collectivités une assistance technique reconnue dans les domaines de l'assainissement et des déchets, à travers ses services d'assistance : SATESE et SATTOM. Une assistance

précieuse pour les collectivités, reconduite en 2012.

Les

contrats de territoire :

- des contrats orientés prioritairement vers les communes (+ de 64%)
- des contrats porteurs de nombreux projets : 31 par territoire en moyenne, 1 215 opérations au total
- des contrats avec un fort impact économique, qui génèrent ou maintiennent indirectement 1 200 emplois dans le secteur du BTP
- des contrats axés sur 3 thématiques particulières : écoles (20 %), zones d'activité (17 %) et routes (14 %).

Pour une Agence Technique départementale

Le quasi abandon des missions d'ingénierie publique de l'Etat fin 2011, laisse les Collectivités, notamment les plus modestes, dans une situation difficile. En réponse à ce désengagement de l'Etat, le Conseil Général prévoit de créer une agence technique départementale, destinée à proposer aux collectivités expertise et conseils. Cette construction d'une ingénierie coordonnée, partagée va s'opérer en co-construction avec les partenaires départementaux : Syndicat Départemental d'Électricité, Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable, Centre de Gestion des Côtes d'Armor, Côtes d'Armor Développement, Centre Départemental du Tourisme, Conseil en Architecture, urbanisme et d'Environnement, Itinéraire Bis, Association des Maires de France.

Faire de la mer et du littoral

une force pour notre département **3 M€**

"C'est par la mer qu'il convient de commencer toute géographie" Jules Michelet

Maintenir le patrimoine des 17 ports départementaux et développer les activités portuaires

Les Travaux à maîtrise d'ouvrage départementale pour 2012 :

En 2012 sont prévus la réalisation du ponton SNSM au port d'Erquy consacrant la fin des travaux du port d'Erquy et des travaux de réparation et d'entretien des écluses afin de maintenir les accès aux ports

Les quatre ports de commerce

Le département compte 4 ports de commerce : Le Légué, Tréguier, Lézardrieux et Pontrieux. En 2012, le Département maintient son appui aux **actions en faveur de l'amélioration de l'environnement, de la qualité des services et du développement des capacités d'accueil.**

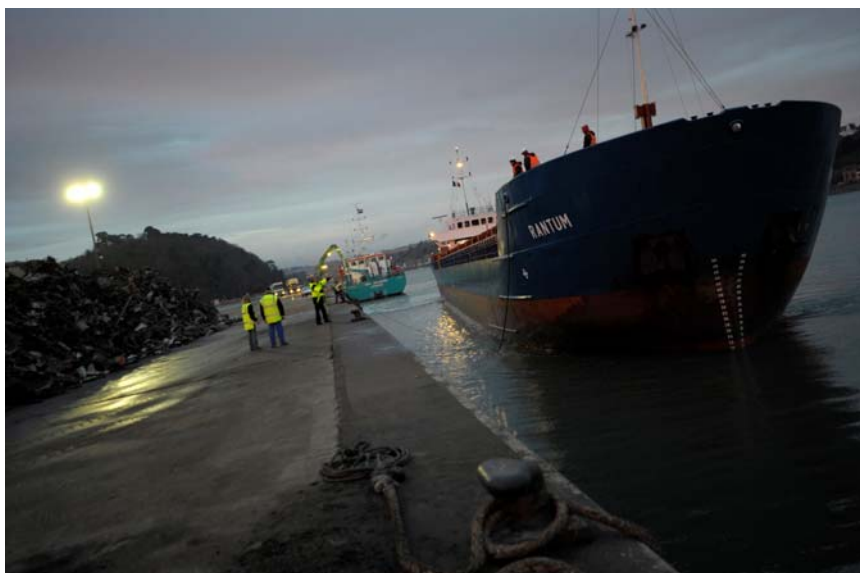
Les ports de pêche

Maintien des aides en faveur des ports de pêche. Le Conseil général contribue, aux côtés de la Région, de l'Etat, et de l'Europe, aux travaux de modernisation des infrastructures de débarquement et de transformations des produits de la mer : pontons, machines à glaces, isolation globale des halles à marée, ateliers collectifs et aménagement de terre-pleins pour le stockage du matériel professionnel de pêche...

Les ports de plaisance

Aides à la plaisance orientée vers le développement durable. Ces aides concerne les opérations qui contribuent à l'amélioration de l'environnement (aires de carénage, démarche ports propres...), de la qualité de service, et au développement des capacités d'accueil (port à sec par exemple)

Le Département, par sa façade maritime (350 kilomètres) et ses 17 ports de commerce, de pêche et de plaisance, présente des atouts considérables. L'enjeu pour le Département : mettre en place une véritable économie maritime du 21^{ème} siècle fonctionnant avec les milieux. Avec un objectif : renforcer la dimension maritime des Côtes d'Armor.



Port du Légué

Soutenir les activités littorales et économiques

L'économie liée à la mer représente elle aussi un point fort de l'économie des Côtes d'Armor. Le Conseil général soutient la pêche, l'aquaculture et le Nautisme par des aides qui ont un effet levier important sur l'activité et l'emploi. En 2012, le Conseil général :

- soutient les investissements réalisés par les acteurs de la filière pêche : modernisation des navires de pêche, investissements productifs en aquaculture et mareyage, équipement des entreprises de transformation des produits de la pêche.

Les chiffres

4 ports commerciaux

350 km de façade maritime et **17 ports** de commerce, de pêche et de plaisance dans le département

532 168 tonnes de marchandises ont été transportées en 2011 (soit une évolution de + 7, 7%)

24 495 250 tonnes de pêche (+ 11%) en 2011, ce qui place le Département au 3^{ème} rang national pour ce qui est du tonnage débarqué

31 500 bateaux immatriculés en Côtes d'Armor

L'homme n'a exploré que **5 %** des océans.



●●● Faire de la mer et du littoral une force pour notre département... (suite)

- maintient par ailleurs son engagement en faveur de Nautic'Armor, dispositif de soutien aux activités économiques (120 entreprises, 400 emplois directs et 50 millions d'Euros de CA annuels), auprès des communes qui engagent des travaux de protection de leur littoral contre la mer (réfection de digues...).
- prévoit également de poursuivre les travaux de dévasage et de sécurisation

du peuplement arboré du canal de Nantes à Brest.

■ Impulser une nouvelle dynamique autour de l'économie turquoise

L'économie turquoise encourage une gestion appropriée de l'espace et des ressources en tenant compte des enjeux terrestres, marins, économiques et sociaux d'une zone littorale définie. Le Département des

Côtes d'Armor prévoit de développer des méthodes et démarches avec des développeurs de projets innovants dans le domaine maritime et d'établir un plan d'action réalisable pour les années à venir. Par ailleurs il sera associé aux réflexions sur les énergies marines qui se développent sur les côtes (éoliennes et hydroliennes).

L'activité portuaire, un impact écologique faible et un impact économique fort

Un navire de 4 400 tonnes correspond à l'équivalent de 220 camions, et la consommation d'un navire est de 10 g de CO2 par tonne de marchandises transportées contre 33 g de CO2 pour un camion. Les travaux portuaires génèrent un fort impact économique sur l'activité des entreprises de travaux publics (1 M€ de travaux d'investissement permet d'assurer le maintien de 7 emplois). Les dépenses liées au développement des ports départementaux de commerce entraînent des recettes estimées à 0,15M€.

La plaisance, une activité plébiscitée en Côtes d'Armor

L'activité plaisance dans le Département des Côtes d'Armor regroupe environ 14 500 places. Activité qui représente 122 entreprises de production et de services (construction, réparation, manutention, entretien,...), 437 emplois directs et 49 M€ de chiffre d'affaires

En 2009, 31 500 bateaux étaient immatriculés dans les Côtes d'Armor, dont une flotte active estimée à 17 000 unités. L'insuffisance de places est donc toujours patente et les listes d'attente importantes.

Le commerce portuaire, un trafic en hausse

En 2011, 532 168 tonnes de marchandises ont transité par nos quatre ports de commerce départementaux, soit + 7,7 % par rapport à 2010 et 14% par rapport à 2009. Le trafic essentiellement européen, est assuré grâce à des caboteurs de 1 500 à 4 000 T environ.

Les ports de bornage, Pontrieux et Lézardrieux, connaissent un trafic stable (100 000 tonnes). Le port de Tréguier a vu, lui, son trafic augmenter fortement dans certains secteurs : amendements calcaire (+ 22 000 t), ferrailles (+ 9 000 tonnes). Quant au port du Légué, il connaît une reprise confirmée en 2010 en particulier dans le secteur de l'agroalimentaire (+ 23 000 tonnes).

La bonne santé de la pêche

La pêche a globalement progressé en 2011. Les criées des Côtes d'Armor conservent leur 5ème place au niveau national en termes de tonnage débarqué. La bonne santé de la filière est également portée par une activité de mareyage dynamique, résultat notamment d'un effort particulier du Conseil général dans la modernisation des infrastructures (Erquy, réparation navale, etc.). On constate en effet une nette progression en quantité avec 24,5 M Tonnes de pêche en 2011 (+ 11 % par rapport en 2010) et en valeur 60 M€ (+ 16%). La flottille des Côtes d'Armor compte aujourd'hui 279 navires dont 25 hauturiers pratiquant le chalut de fond dans les eaux du large. Bien que l'on constate un essor de la catégorie des navires de plus de 20 mètres, et une baisse des unités de pêche côtière, la population maritime reste stable (723 emplois embarqués en 2010).



Répondre aux enjeux climatiques et énergétiques du XXI^{ème} siècle 3,6 M€

Un développement local, durable, respectueux de l'environnement et de ses ressources : c'est ce que vise le Département à travers ses politiques volontaristes dans le domaine de l'eau et de l'énergie. Pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques du 21^{ème} siècle, le Département poursuivra quatre objectifs en 2012 :

- préserver la ressource en eau, en la protégeant et en l'économisant
- maîtriser notre consommation énergétique, en la réduisant et en développant les énergies renouvelables
- garantir à l'ensemble des costarmoricains, un accès sécurisé et équitable à la ressource (eau et énergie), à un coût maîtrisé et homogène sur le territoire.
- protéger l'économie et la population du département, en particulier les publics les plus vulnérables, contre le déficit d'eau potable, la précarité énergétique et le changement climatique.

Préserver l'eau

Le Conseil général s'engage depuis longtemps pour la protection de la ressource en eau, le traitement des eaux usées et la lutte contre toute forme de pollution.

Maintenir le suivi quantitatif et qualitatif des cours d'eau.

Voilà plus de 25 ans que le Conseil général analyse les cours d'eau à travers ses deux réseaux départementaux. Cette analyse sur le long terme des prélèvements d'eau, confiée au LDA, a permis d'acquérir une connaissance en hydrologie très pointue en Côtes d'Armor. Une expertise qui apporte des informations essentielles, utiles notamment pour les actions en faveur des bassins versants.

Poursuivre l'exploitation des trois barrages départementaux



Le barrage de Ker-Uhel © Thierry Jeandot

La Ville Hatte sur l'Arguenon, de Saint-Barthélémy sur le Gouet, et de Kerné Uhel sur le Blave : trois barrages qui fournissent plus de la moitié des volumes nécessaires à la distribution d'eau potable du département.

Participer aux travaux d'interconnexions des trois barrages ainsi qu'aux travaux dans les usines de production d'eau potable

Le Conseil général a fixé comme priorités pour sa politique de l'eau potable la protection de la ressource en eau, les économies d'eau et l'alimentation en eau potable. Dans ce cadre il apporte une aide financière aux collectivités pour réaliser la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau. Cette action a porté ses fruits puisque, au 1er janvier 2012, plus de 97% des sites exploités bénéficient d'un périmètre de protection, ce qui place notre département dans les tous premiers au niveau national.

Maîtriser notre consommation énergétique

Le Conseil général mène depuis 1995 une politique active dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et pour le développement des énergies renouvelables. Cette politique, éminemment transversale, concerne pratiquement tous les domaines d'activités suivis par notre institution Les grands axes pour 2012 :

- Prolongation de l'aide aux Pays et ECPI pour la production d'éoliennes
- Suivi du dossier du projet d'éoliennes en baie de Saint-Brieuc
- Exploitation des deux centrales hydroélectriques du Département
- Appel à projet PREBAT pour rivillégier les opérations de réhabilitation en priorité dans le secteur du logement
- Suppression de l'aide à l'installation solaire thermique, au bénéfice des aides vers la "réduction des consommations énergétiques" (énergies électriques et fossiles).
- Mise en place d'un nouveau Plan Climat Energie d'ici fin 2012.

Impulser l'aménagement numérique du territoire 1,65 M€

Les technologies numériques sont au cœur de notre quotidien : économie, éducation, culture, loisirs... C'est la raison pour laquelle le Conseil général a fait le choix d'un réseau public d'aménagement numérique. Allant au-delà de ses compétences obligatoires, le Conseil général des Côtes d'Armor, s'est engagé depuis 2008 dans le développement numérique du département pour offrir à tous les Costarmoricains un accès à Internet. Aujourd'hui, le Département se projette vers le très haut débit. Horizon : 2030. Les premiers travaux de déploiement sont prévus cette année.



Le haut débit désormais en service

De 2008... L'intérêt que le Département porte à l'aménagement du territoire et la volonté qu'il a de le conduire vers un avenir durable, l'invitaient naturellement à s'en préoccuper. En 2008, le Conseil général s'est donné pour priorité, à travers le Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) de s'attacher durant quatre années à ce que les Costarmoricains, là où ils ont fait le choix de vivre et de travailler, puissent disposer d'Internet. Le Département a donc pris le parti de réaliser, sans solliciter financièrement les communes et les intercommunalités, un schéma haut débit aujourd'hui en service, structuré pour l'essentiel autour

d'une technologie d'avenir, la fibre optique.

... à **2012**. Aujourd'hui, les travaux de déploiement du réseau départemental haut débit sont terminés. Le département des Côtes d'Armor est l'un de ceux qui dispose d'un Réseau d'Initiative Publique haut débit parmi les plus performants, avec **1000 kilomètres** de fibres optiques, **32 stations Wimax**, **99 centraux téléphoniques dégroupés** et **9 NRA-ZO**. Afin de compléter les dispositifs en place, **une nouvelle aide directe aux Costarmoricains pour l'accès par satellite** a été instituée au début de l'année 2012.

Pourquoi s'être engagé pour l'aménagement numérique du territoire? D'une part pour pallier

Le Département propose aux Costarmoricains une aide financière

pour leur permettre un accès à Internet à haut débit par satellite

Certains territoires costarmoricains étaient jusqu'à aujourd'hui mal desservis par le haut débit, leur équipement n'étant pas jugé rentable par les opérateurs. Afin de favoriser un accès plus équitable pour tous sur l'ensemble du territoire, le Conseil général des Côtes d'Armor, allant **au-delà de ses compétences obligatoires**, s'est engagé dans le développement numérique du département pour offrir à tous les Costarmoricains un accès à l'Internet haut débit à **2 Mb/s minimum**. Différentes solutions ont été mises en oeuvre afin d'atteindre cet objectif. Afin de compléter les dispositifs en place, **une nouvelle aide pour l'accès par satellite** a été instituée au début de l'année 2012.

Si le débit ADSL est inférieur à 2 Mb/s

À la suite de l'expérimentation menée en partenariat avec la société Eutelsat, qui montre une réelle satisfaction des usagers, le Conseil général propose d'accompagner financièrement les foyers qui souhaitent accéder à l'Internet haut débit par satellite afin de disposer d'un débit égal ou supérieur à 2Mb/s en leur octroyant une aide unique et forfaitaire de 150 €.

CONTACT

Conseil général InfoService : 0 810 810 222

Si la ligne téléphonique n'est pas actuellement desservie par l'ADSL

Si la ligne téléphonique de l'utilisateur n'est pas desservie par l'ADSL, il est possible d'opter pour une solution WiMax. Il convient alors de vérifier la zone de couverture auprès de l'opérateur OZONE afin de s'assurer, dans un premier temps, de l'éligibilité théorique. Si tel est le cas, il est nécessaire d'installer une antenne et un modem au domicile. Cet équipement, d'une valeur de 300 €, est mis gratuitement à disposition de l'abonné par Ozone qui fournit également une liste d'installateurs agréés.

CONTACT

OZONE
09 73 01 10 00

...

●●● Impulser l'aménagement numérique des territoires... (suite)

l'absence de l'Etat qui aurait dû, conformément à ses missions de cohésion sociale et territoriale, et donner à tous nos espaces les mêmes chances de développement. D'autre part pour lutter contre ces logiques capitalistiques qui poussent les opérateurs privés à investir les zones urbaines, ignorant des pans entiers de notre territoire, jugés peu rentables.

Le SDTAN 22
En route pour le très haut débit en Côtes d'Armor

L'augmentation des usages et des services, que ce soit pour les résidents ou pour les entreprises et les services publics, est génératrice d'une demande de débit et de qualité de service de plus en plus élevés. C'est à ce titre que le Conseil général a engagé le nouveau Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique **SDTAN 22**. Un schéma construit autour de deux enjeux : le déploiement de la fibre optique jusqu'aux abonnés finaux, tout en gardant à l'esprit l'intérêt des technologies hertziennes (3G puis 4GLTE). Les premiers travaux s'engagent cette année.

Développement des usages et des services

En parallèle au déploiement, le Conseil général poursuit son engagement en faveur du développement des usages et des services liés aux NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) ou du renouvellement de matériel éducatif numérique en direction des structures qui accueillent et scolarisent des enfants malades et handicapés.

Pour tout savoir sur le SDTAN 22

Le très haut débit en Côtes d'Armor

Le déploiement devrait s'effectuer en deux phases :
Phase 1 (2012-2022) : apporter le très haut débit à 75% de la population
Phase 2 (2022-2030) : poursuivre les déploiements pour atteindre les 100% de la population.

Le coût du projet

En zone AMII : Agglomération de Saint-Brieuc : 53,5 M€, Ville de Lannion : 9,6 M€

En zone d'initiative publique : 420 M€

Les financeurs : chacun devra prendre sa part

La mise en oeuvre du **très haut débit sur le département** sera progressive et ne pourra pas répondre immédiatement à l'ensemble des demandes exprimées sur notre territoire. Le SDTAN, en cohérence avec le projet "Bretagne très haut débit", est financé par l'Etat via le Grand Emprunt (FSN), l'Europe (FEDER), la Région et des Départements. Il est prévu que les EPCI soient également financeurs du déploiement sur leur territoire. Des recettes provenant des opérateurs utilisant le futur réseau afin de proposer leurs services aux clients sont également prises en compte.

Gouvernance et maîtrise d'ouvrage ont été définis début 2012 dans la feuille de route "Bretagne Très Haut Débit" 2012 : Afin de convenir de l'affectation des financements, de guider les entreprises et de coordonner le déploiement du FTTH (fibre jusqu'à l'abonné) en Bretagne, un Syndicat Mixte ouvert regroupant la Région Bretagne, les Départements et les EPCI devrait voir le jour dans les prochains mois.

2012-2016 : une première tranche de travaux de déploiement

Elle viserait à déployer sur les quatre à venir : 45 000 prises FTTH selon l'équilibre entre deux axes (urbain – rural), 10 à 20 NRA-MED par an sur trois ans, des extensions du réseau de collecte afin de desservir certaines ZAE et des services publics non raccordables actuellement en très haut débit par fibre optique.

Le Département ouvre cette année une autorisation de programme pour réaliser cette première tranche, avec un crédit pour 2012 de 1 M€.

La définition des zones couvertes par cette première tranche de travaux sera établie à l'issue de négociations à venir avec les villes et les EPCI concernées.

Le futur réseau très haut débit en Côtes d'Armor



Se loger en Côtes d'Armor

5,43 M€

Se loger : un des piliers de l'existence. La condition indispensable pour s'insérer socialement et professionnellement, trouver un emploi, s'ouvrir au monde. Au cours de ces dernières années, le Conseil général s'est concentré sur le développement et la rénovation du parc social locatif. Il participe également, avec l'Etat, les collectivités locales et de nombreux partenaires à l'élaboration de la politique de la ville.



Bâtiment BBC © Thierry Jeandot

■ **Proposer des solutions adaptées** aux besoins des costarmoricains, aux différentes périodes de leur vie

■ **Solidarité pour tous**

Le Conseil général et l'Etat mettent en oeuvre conjointement le "Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées".

Le Fonds de Solidarité pour le Logement en constitue l'un des principaux outils. Il apporte notamment des aides financières aux ménages et finance des mesures d'accompagnement social lié à l'habitat.

■ **En faveur des jeunes**

Conscient que la socialisation et l'autonomie des jeunes passe prioritairement par le logement, le Département propose à ce titre plusieurs solutions :

- un soutien financier aux résidences sociales et foyers de jeunes travailleurs
- un appui financier aux quatre Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes, outils précieux de conseils et d'informations sur les droits et les conditions d'accès au logement
- allocations et prêts étudiants

■ **En faveur des couples et des familles**

Accéder à la propriété : une aspiration largement partagée que le Conseil général souhaite accompagner en accordant une aide aux ménages les plus modestes pour l'accession sociale à la propriété dans l'ancien. Il propose également aux personnes défavorisées une aide à l'amélioration de l'habitat, et contribue à favoriser le maintien des ménages dans leur logement, en les aidant à faire face à des factures impayées d'énergie, d'eau ou de téléphone, à travers le Fonds de solidarité pour le logement.

■ **En faveur de l'hébergement des personnes âgées**

Le Département est fortement impliqué en direction de ses habitants les plus âgés : il organise leur maintien à domicile, contribue à la construction de locatif adaptés, et organise leur hébergement dans des établissements spécialisés. Le Conseil général soutient par ailleurs les EHPAD pour l'adaptation de leurs locaux ou pour leur reconstruction. Cette aide a bénéficié à 72 structures costarmoricaines – pour un budget de

Les chiffres

10 résidences sociales ou foyers de jeunes travailleurs localisées dans **7 territoires** (Dinan, Plancoët, Lamballe, Guingamp, Lannion, Saint-Brieuc, Plérin).

300 subventions par an pour soutenir l'accession à la propriété dans l'ancien

72 EHPA costarmoricains ont bénéficié d'une aide pour l'adaptation de leurs locaux

→ Ces travaux ont induit l'emploi de **200** personnes dans le secteur économique du BTP.



●●● Se loger en Côtes d'Armor... (suite)

2,5 M€ en 2011.

■ Côtes d'Armor Habitat : un outil privilégié du Département pour mettre en œuvre sa politique en faveur de l'habitat social

Office public d'habitat rattaché au Conseil général, Côtes d'Armor Habitat couvre la quasi-totalité du champ de l'habitat social. Du logement individuel aux structures d'hébergement collectif, du commerce de proximité aux opérations de requalification urbaine, Côtes d'Armor Habitat répond aux attentes des élus locaux comme de la population costarmoricaine.

Au 31 décembre 2010, Côtes d'Armor Habitat dispose d'un patrimoine de 12 351 logements ou équivalents, dont 9 182 logements familiaux et 2 517 équivalents logements en structures collectives. Celui-ci est implanté dans les 52 cantons, et dans 248 communes.

■ **La construction et la gestion de logements locatifs familiaux :** réalisation de logements pavillonnaires, intermédiaires ou collectifs. En 2010, plus de 80% des logements étaient conformes aux normes "Bâtiments Basse Consommation" ou équivalent, conformément aux principes de développement durable mis en œuvre par le Conseil général.

■ **La réhabilitation de structures d'hébergement collectif :** Côtes

d'Armor Habitat s'est fait une véritable spécialité de la réalisation de structures d'hébergement collectif prises en gestion par des établissements publics, des C.C.A.S., des associations ou des fondations.

■ L'accès au logement des populations ayant des besoins spécifiques

Côtes d'Armor Habitat met en œuvre le principe du droit au logement pour toutes les populations, pour faciliter la recherche, l'acquisition ou la création de logements adaptés à la spécificité de chaque situation.

■ L'aménagement urbain

Pour l'aménagement de centres-bourgs ruraux comme pour des opérations de requalification urbaine en secteurs plus denses, Côtes d'Armor Habitat accompagne les collectivités dans la réécriture et la mise en œuvre de la recomposition de leur espace local.

■ Deux expérimentations en faveur de nouveaux modes d'habitat

Deux appels à projet seront ouverts et testés en 2012. Objectif : promouvoir l'expérimentation de nouvelles pratiques constructives et de nouveaux modes d'habitat, dans le respect des principes du développement durable.

■ **Accompagner les projets d'habitat participatif :** mode de gestion mutualisé du logement, qui permet pour les futurs habitants d'un bâtiment

de participer à la conception de son logement. Une alternative intéressante face à l'actuelle crise du logement (difficulté à accéder à un logement dans le privé, insuffisance d'offres de logements sociaux de type HLM...).

■ **accompagner les projets d'aménagement innovants des bourgs,** en participant au financement de diagnostics globaux préalables à la définition d'une stratégie d'aménagement.

■ Renforcer la prise en compte du développement durable

Automne 2012 : le Département propose cette année sa nouvelle politique logement, autour les orientations retenues :

■ **promouvoir les produits locaux** pour la construction et la réhabilitation (par exemple en privilégiant la filière "Chanvre")

■ encourager les salariés du bâtiment et les habitants des logements sociaux à faire évoluer leurs comportements **vers une maîtrise des consommations**

■ mettre progressivement **sous conditionnalités de Développement Durable les aides à la construction** et la réhabilitation de structures d'hébergement collectif

■ **consolider une offre de logements sociaux plus économes en énergie**



Projet résidentiel La Hunaudaye à Saint-Brieuc

Renseignements



www.
cotesdarmor.fr



Contact presse

Stéphanie Prémel

Tél. 02 96 62 63 28

Courriel. premelstephanie@cg22.fr

**Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur
www.cotesdarmor.fr**

